

Compétences

Créativité

Orientation

Vivre et travailler en RDC

Entreprises

Opportunités

Congo

**Le projet « Mobilité professionnelle entre la Belgique et la RDC »
est développé par le CIRÉ et la Maison africaine.**



Il est soutenu par:

**La cellule d'économie sociale
du Ministère fédéral de l'intégration sociale belge
Fonds européen pour les réfugiés (FER)
Fedasil (Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile)**
Avec l'appui technique d'Actiris (Office régional bruxellois de l'emploi).



Nous tenons à remercier tout spécialement l'équipe du PREFED,
Ernest Kuyengila et Malhika Nsarhaza, pour le travail de recherche pour ce guide.

Avec la participation de l'équipe de la Maison Africaine: Adèle Kassa et Thierry Van Pevenage et de
l'équipe du CIRÉ: Florence Kohnen, Sylvie de Terschueren, Frédérique Mawet et Miguel Quaremme.

En RDC, avec la participation de l'équipe de DI & Associates: Dorah Ilunga et Brigitte Kiavila.

Et la collaboration des organisations de migrants affia-Synergie et Rebeco.

Et des universités: service social et de la cellule coopération de l'ULB,
de la Coordination générale des étudiants étrangers et du Cercle des étudiants congolais de l'UCL,
de la Maison Internationale de Mons et du service social de la Faculté Polytechnique de Mons.

Avec le soutien des radios:

la Première (RTBF international), Radio Panik et Radio Campus et Radio Air Libre.

En RDC, avec l'appui de la Fédération des Entreprises du Congo, Henri Yav Mulang, l'Attaché
des affaires économiques et commerciales de l'ambassade belge, Jérôme Roux, Kathryn Brahy
délégué du Centre Wallonie-Bruxelles de Kinshasa et soutenu par la Vice-Ministre,
S.E. Mme. Colette Tshomba ainsi que
par le Ministre de l'emploi, du travail et de la prévoyance sociale, S.E. M. Kambere.

Introduction

Le présent guide est né dans le cadre du projet « Mobilité professionnelle entre la Belgique et la RDC »¹ développé par le CIRÉ et la Maison Africaine. Cet outil a pour objectif d'apporter des informations utiles et pratiques afin de permettre aux personnes désirant travailler et vivre en RDC de se préparer et d'être aiguillées une fois sur place. Il vise à offrir une image actualisée, nuancée et réaliste de la vie en République démocratique du Congo.

Vu l'étendue du territoire congolais, nous avons choisi de limiter les informations aux centres industriels et commerciaux du pays. Néanmoins, nous abordons brièvement l'état général du pays. Ceci ne signifie nullement de vivre ou de travailler hors de centres urbains. Les services offerts y sont réduits et souvent d'une qualité limitée.

Les recherches spécifiques ont eu lieu uniquement en milieu urbain grâce à un travail de terrain. Obtenir les bonnes informations s'avère fréquemment compliqué et nous avons concentré ces recherches sur Kinshasa. Nous avons creusé les thématiques de l'emploi, de la création de l'entreprise et des conditions de vie.

Comme tout guide, l'exhaustivité, la pertinence et l'actualité des informations fournies constituent une véritable gageure. Nous disposons d'une version électronique sur le site du projet que nous tenterons d'actualiser. Toute information complémentaire est donc la bienvenue.

Enfin, nous tenons à signaler qu'une partie des informations est issue du projet CRI² et également à remercier nos partenaires du PREFED à Kinshasa pour l'énorme travail réalisé.

Pratiquement vous trouverez la plupart des adresses ou liens internet des institutions citées en fin de guide. Nous souhaitons que ce guide vous offre une heureuse lecture et un éclairage pour votre vie professionnelle et personnelle.

1 <http://www.mobilitecongo.be/>

2 <http://www.cri-project.eu/>

Table des matières

Introduction	3
Informations générales	6
Système politique et administratif	6
Situation économique	6
L'Emploi en RDC	8
Les « expatriés » d'origine congolaise	8
Le retour au pays...	9
La reconnaissance des diplômes et des qualifications	9
Rechercher un emploi	10
Conditions de Travail	10
Passeport et Permis de travail	12
Fin de la relation de travail	13
Représentation des Travailleurs	13
Formation professionnelle	13
Impôt professionnel sur le revenu	14
Impôt exceptionnel sur les Rémunérations	14
Femme et emploi	15
Pension de retraite	16
Retour en Belgique	16
Créer son entreprise en RDC	17
Secteurs de développement	17
Statuts juridiques des sociétés et Formalités administratives	20
Soutiens à l'investissement	22

S'installer en RDC 28

Conditions et coût de la vie	28
Logements	28
Écoles	30
Transports	31
Banques	31
Assurances et Santé	31
La vie privée et événements familiaux	33
Diversité et Religion	34
Centres sportifs et culturels	34
Restaurants	34
Marchés et super marchés	35
Télécommunications et Média	35

Annexes 39

Annexe I. Abréviations	39
Annexe II. Liste des adresses Internet citées dans le guide	41
Annexe III. Ministères, Administration et Coopération	42
Annexe IV. Centres de santé	43
Annexe V. Assurances privées	44
Annexe VI. Agences Immobilières	44
Annexe VII. Agence de Location de voiture	45
Annexe VIII. Écoles	45
Annexe IX. Fournisseurs Internet	47
Annexe X. Sociétés de construction	47
Annexe XI. Centres sportifs et culturels	48
Annexe XII. Restaurants et divertissements	49
Annexe XIII. Agences de recrutement	50
Annexe XIV. Agences publicitaires et de conseils en gestion	51
Annexe XV	51

Informations générales

La République Démocratique du Congo est un pays de 2.345.000 km au cœur de l'Afrique Centrale. Avec un sol et sous-sol riches en ressources naturelles, une grande diversité culturelle et une position géostratégique (entourée de neuf pays frontaliers) enviable, la RDC offre de nombreuses opportunités de développement.

Indépendante depuis 1960, la RDC a connu un régime dictatorial, plusieurs guerres et rébellions. À présent, elle fait l'expérience d'un régime démocratique issu d'élections générales organisées au suffrage universel en 2006. Elle est à présent considérée comme pays « postconflit » avec persistance de certaines poches d'insécurité à l'est du pays.

En tant que jeune démocratie, la RDC doit faire face à plusieurs défis. Outre la reconstruction dans la plupart des domaines, elle doit encore lutter contre la corruption et progresser dans la voie de la bonne gouvernance.

Système politique et administratif

La constitution de la RDC instaure un régime unitaire décentralisé composé d'un Président de la République (élu au suffrage universel) et d'un Gouvernement central. Le Parlement est composé du Sénat et de l'Assemblée Nationale.

Les Cours et Tribunaux

Sur le plan administratif, une réforme territoriale est en cours pour passer de onze à vingt-six provinces. Celles-ci sont dirigées par des gouvernements provinciaux conduits par des Gouverneurs de provinces ainsi que des Assemblées législatives Provinciales. Les provinces bénéficieront à terme de 40 % des ressources publiques.

Cette décentralisation des pouvoirs et des ressources offre l'opportunité aux provinces d'agir de manière plus directe sur le développement de leurs entités. En effet, l'impulsion des Gouverneurs et des gouvernements provinciaux semblerait avoir un impact dans la lutte active contre la corruption, l'attraction des investisseurs ou plus globalement la bonne gouvernance. Les régions du Bas-Congo et du Katanga semblent se démarquer.

Situation économique

L'économie congolaise connaît depuis ces dernières années une certaine expansion due aux activités de reconstruction dans la plupart des secteurs détruits par des décennies de conflits. Cette croissance est fortement atténuée depuis la crise financière internationale de fin 2008.

Les potentialités considérables dont regorge la RDC offrent la possibilité d'exploiter plusieurs secteurs de développement économique que nous développerons plus bas.

Évolution de quelques agrégats macro-économiques de la RDC

	Croissance PIB en%	PIB par habitant en \$ US	PIB en milliards de dollars
1995	-0,7	124	5,6
2003	5,8	105	5,7
2004	6,6	116	6,5
2005	6,5	123	7,1
2006	7,0	142	8,4
2007(p)	7,2	153	9,3

Source : FMI, BM, J.A., Beltrade Info Mars 2007

(p) : prévision

L'Emploi en RDC

La faiblesse du marché du Travail congolais est l'un des facteurs qui expliquent la situation sociale difficile de la population congolaise. En effet, suite aux guerres, rébellions, pillages et crises économiques à répétition, le volume général d'investissement a été sensiblement réduit.

Cette situation a entraîné une destruction massive des emplois et l'émergence du secteur informel. Celui-ci se caractérise par la précarité de l'emploi et l'inexistence de la sécurité sociale. On estime à plus de 80 % la proportion de la population active qui se situe en dehors du marché du travail depuis plus de dix ans.

Comme évoqué plus haut, on a observé un rebond économique ces dernières années, malheureusement interrompu par la crise financière internationale de 2008. Néanmoins, du fait de la fuite des cerveaux qu'a connu le pays ainsi que de la crise du secteur de l'enseignement, la demande en expertise des ressources humaines demeure.

Les « expatriés » d'origine congolaise

Ces dernières années, un accent particulier a été placé sur les apports et la mobilité professionnelle de la diaspora congolaise vers leur pays d'origine. C'est dans ce contexte qu'il a été créé au sein du gouvernement, un département chargé des Congolais de l'étranger. Ainsi, une « Maison des Congolais de l'Étranger et des Migrants » a été inaugurée en février 2009 au sein du Ministère des Affaires étrangères.

Elle a comme mission d'informer, sensibiliser orienter, et conseiller les migrants congolais et étrangers en matière de migration (les conditions de vie et de séjour, les procédures d'asile, l'accès à l'emploi, la protection sociale, les soins de Santé, la sécurité juridique, l'octroi des visas, les modalités d'études à l'étranger et en RDC...).

Le premier forum des Congolais de l'Étranger qui s'est tenu à Kinshasa au mois d'août 2008 a créé un organe de la diaspora congolaise dénommée « Coordination générale des Congolais de l'Étranger » chargé de la représenter, de l'informer dans les pays d'accueil, de la fédérer et de la défendre.

Dans le même ordre d'idées, il existe à la Direction centrale de l'Émigration une division « Réinsertion nationale », qui s'occupe des Congolais ayant opté pour d'autres nationalités. La Direction générale des Migrations (DGM) a, quant à elle, instauré deux types de carte de séjour en faveur de ces étrangers d'origine congolaise : orange et verte, coûtant 20\$ US, elles dispensent cette catégorie de Congolais de l'obtention d'un visa et permettent leur installation permanente en RDC.

Par ailleurs, l'OIM a créé une base de données de la Diaspora africaine. Elle invite cette dernière à s'y inscrire pour ceux qui souhaitent contribuer aux efforts de développement de votre pays d'origine dans des secteurs clés tels que l'agriculture, les arts et les lettres, la gestion d'entreprise et le commerce, l'éducation, la santé, le droit, l'administration publique et les services et enfin les sciences et la technologie.

Le projet mobilité professionnelle entre la Belgique et la RDC s'inscrit lui aussi dans ce mouvement. Il offre une visibilité aux opportunités d'emploi ou d'investissement en RDC. Avec sa base de données pour les candidats désirant travailler en RDC et son bureau de contact auprès des entreprises en RDC, il facilite le contact afin de trouver un emploi ou un stage.

Plus d'informations sont disponibles sur le lien Internet repris en Annexe II.

Le retour au pays...

Il convient de souligner qu'un « retour au pays » est un processus pas toujours évident. Le retour au pays d'origine peut demander quelques semaines voir quelques mois d'adaptation, spécialement pour ceux qui l'ont quitté depuis un long moment. Les expatriés d'origine congolaise peuvent être soumis à un sentiment de double appartenance (au pays d'accueil et au pays d'origine). Ceci a comme conséquence, qu'il pourrait ne plus se sentir totalement « chez eux » en RDC et être vu, de la part des populations locales, comme des étrangers.

Dans la mentalité locale, un membre de la diaspora ou un étranger est supposé être relativement aisé. Il est important de rester discret et prudent de manière à ne pas se faire flouer.

Globalement, l'état du réseau routier congolais est fortement détérioré. Heureusement, de vastes travaux de réhabilitation des principales voies d'accès sont à pied d'œuvre.

À Kinshasa, la circulation automobile est extrêmement dense. Les embouteillages sont paralysants à certaines heures clés. Il est important d'en tenir compte lors des différents déplacements. Par ailleurs, les enfants de la rue appelés « chégués » sont de plus en plus nombreux et peuvent se révéler d'excellent « pickpocket ». La prudence est donc de mise.

Il faudra également se préparer à connaître des coupures relativement fréquentes d'eau et d'électricité selon la commune habitée. Les communes périphériques de Kinshasa sont plus exposées au délestage que la commune de la Gombe (commune des affaires et du centre – ville) et de ses environs.

En ce qui concerne la nourriture ambulante, il est préférable de s'en abstenir, car véhiculant de nombreux parasites notamment, celui de la fièvre typhoïde.

Il ne faut pas croire que c'est l'unique réalité. La RDC est contrastée, inventive et constructive ; des champs d'action de tous les possibles (ou presque) existent. En témoigne, l'article publié par l'agence congolaise de presse sur la recherche spatiale en RDC et le lancement réussi d'une fusée par la société « Développement tous azimuts »¹.

Ensuite, la population est très chaleureuse et les personnes, malgré les grandes difficultés sociales et économiques sont très ingénieuses et très débrouillardes.

En outre, il est de « notoriété publique » que le Congolais, et le Kinois en particulier, aime faire la fête. Une gastronomie variée est accessible et la découverte de certains sites touristiques à quelques kilomètres seulement des grandes villes s'avère facilement réalisable.

La reconnaissance des diplômes et des qualifications

Les diplômes étrangers et particulièrement ceux de l'occident sont appréciés des employeurs. Les diplômes nationaux font l'objet d'une certaine dévalorisation suite aux difficultés que traverse le système éducatif national. De ce fait, les détenteurs d'un diplôme étranger accèdent plus facilement et plus rapidement à des postes à responsabilité.

Il existe néanmoins une procédure d'équivalence des diplômes. En ce qui concerne les diplômes de l'enseignement supérieur et universitaire, elle se déroule au Secrétariat général de la Commission permanente des Études. Quant au niveau secondaire, elle a lieu à l'Inspection générale de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel.

La durée de la procédure n'est pas déterminée vu certaines lenteurs et tracasseries administratives éventuelles.

1 http://acpcongo.cd/index.php?option=com_content&task=view&id=3567&Itemid=32

Rechercher un emploi

Comme dans les autres domaines de la vie congolaise, le réseau relationnel a une grande influence dans la recherche d'un emploi. Ainsi, beaucoup d'entreprises recrutent par cette voie. Il est à noter que certaines organisations, surtout les ONG internationales, publient leurs offres d'emploi dans les médias locaux ou prévoient des valves à cet effet. Beaucoup d'organisations utilisent également leur site Web.

Notez que le projet Mobilité professionnel entre la Belgique et la RDC tente de lutter contre ces pratiques et offre gratuitement aux employeurs de publier leurs offres et de disposer d'un service de présélection des candidats. Les candidats résidents en Belgique peuvent quant à eux, recevoir des conseils personnalisés, déposer leur CV et postuler aux offres. Pour plus d'informations, consultez le site www.mobilitecongo.be.

L'Office National de l'Emploi (ONEM) est un service public chargé de prospecter le marché de l'emploi et de placer les demandeurs d'emploi congolais résidents en RDC.

Contact :

ENGWANDA ADJUBA Wickler
Directeur technique
Office National de l'Emploi (ONEM)
Tél. +243 81 520 2528

Dominique Muzani
Chargé RH
+243 89 95 21 615

Par ailleurs, on trouve certains sites Web spécialisés dans la publication d'offres d'emplois.

Il existe également des agences de recrutement agréées.

Il convient de bien négocier avec les agences de recrutement concernant le paiement des frais lié au recrutement. En effet, certaines d'entre elles se payent sur le premier salaire des candidats retenus.

Vous en trouverez des adresses d'agence en annexe XIII.

Conditions de Travail

Les conditions de travail sont régies d'une part par le nouveau Code du travail et d'autre part par une Ordonnance relative à la rémunération.

Les difficultés que traverse le pays se répercutent dans le fonctionnement de l'administration et de la justice. Il est donc très important de développer un réseau relationnel qui puisse guider les nouveaux arrivants dans leurs démarches administratives ou judiciaires.

Les démarches de séjour et d'établissement sont généralement à charge de l'employeur. Néanmoins, il est utile de le préciser lors de la négociation du contrat de travail.

La rémunération comme partout ailleurs fait l'objet d'une négociation. Il est important de bien la mener et d'en conserver un document écrit engageant l'employeur.

Les avantages en nature sont également un grand chapitre de discussion. La voiture de fonction, l'essence, la location d'un logement, le téléphone, un billet d'avion sont autant d'avantages négociables avec l'entreprise.

Il convient cependant de dire que les personnes débutant en bas de l'échelle ne doivent pas désespérer. La mobilité étant très forte à l'intérieur des entreprises et entre les entreprises concurrentes, spécialement pour les personnes issues de la diaspora, il arrive fréquemment qu'une fois les compétences reconnues, la personne soit débauchée par une autre entreprise ou qu'elle monte rapidement en grade et en rémunération. Cette différence de traitement n'est d'ailleurs pas sans créer des conflits entre employés de même niveau à l'intérieur de l'entreprise.

Les textes juridiques sont accessibles sur les sites repris à l'Annexe II.

Temps de travail

La durée maximale du travail est officiellement de :

- 45 heures par semaine
- 9 heures par jour

Le travail de nuit est exécuté entre 19H00 et 05H00. Il doit être payé avec majoration, sans préjudice des dispositions relatives au paiement des heures supplémentaires.

Les femmes, les enfants de moins de 18 ans et les personnes avec handicap ne peuvent pas travailler la nuit dans les établissements industriels.

Formes de contrats de travail

Il existe deux types de contrat :

- Le Contrat à durée déterminée (CDD);
- Le Contrat à durée indéterminée (CDI).

Le CDD peut être conclu pour un maximum de deux ans. Il n'est renouvelable qu'une fois.

La période d'essai est d'au maximum six mois pour l'ensemble des travailleurs excepter le travailleur non qualifié.

Congés

Congé annuel

Le droit au congé naît à l'expiration d'une année de services comptée de date à date et accomplie chez le même employeur.

La durée du congé est d'au moins un jour ouvrable par mois entier de service pour le travailleur âgé de plus de dix-huit ans. Elle est d'au moins un jour ouvrable et demi par mois entier de service pour le travailleur âgé de moins de dix-huit ans. Elle augmente d'un jour ouvrable par tranche de cinq années d'ancienneté chez le même employeur.

Congés de circonstance

Les congés circonstanciels se présentent comme suit :

Mariage du travailleur	2 jours ouvrables
Accouchement de l'épouse	2 jours ouvrables
Décès du conjoint ou d'un parent au 1er degré	4 jours ouvrables
Mariage d'un enfant	1 jour ouvrable
Décès d'un parent au 2 ^e degré	2 jours ouvrables

Ces jours ne sont pas déductibles du congé minimum légal. Les soins de santé sont dus pendant les congés de circonstance. L'employeur n'est tenu au paiement des congés de circonstance que jusqu'à concurrence de quinze jours ouvrables par an.

Passeport et Permis de travail

Passeport

Le passeport² s'acquiert soit dans le pays d'accueil, soit dans le pays d'origine.

Dans les pays d'accueil, ce sont les ambassades et consulats qui sont compétents en la matière.

En Belgique, l'Ambassade de la RDC a fixé les formalités suivantes :

- Une photocopie de la carte d'identité ou de l'ancien passeport ;
- quatre photos d'identité ;

En ce qui concerne le coût des frais, il est préférable de prendre contact avec l'ambassade.

En RDC, les passeports sont délivrés par le Ministère des Affaires étrangères ; de nouveaux passeports biométriques ont été mis en circulation.

Les formalités d'octroi sont les suivantes :

Une carte d'électeur gratuite (faisant office de carte d'identité temporaire) délivrée par la Commission électorale indépendante ou une attestation de perte de pièce délivrée par la Commune de résidence et valant plus ou moins 6 USD ;

Un extrait de casier judiciaire dont les frais varient de 25 à 50 USD ;

- Un formulaire de demande d'attestation de nationalité coûtant plus ou moins 10 USD ;
- Une attestation de nationalité ;
- Le paiement de frais bancaires de plus ou moins 2 USD ;
- Le certificat délivré par le service d'Hygiène aux frontières valant plus ou moins 10 USD.

Les frais d'acquisition du passeport en soi sont fixés à 150 USD.

Permis de travail

Tout travailleur étranger doit être en possession d'une carte de travailleur étranger. Cette formalité incombe à l'employeur qui en introduit la demande auprès de la Commission nationale de l'Emploi des Étrangers au sein du Ministère de l'Emploi, Travail et de la Prévoyance sociale.

Tout nouveau travailleur a l'obligation d'introduire une demande d'obtention d'un numéro d'affiliation auprès de l'Institut National de Sécurité sociale (INSS). Le taux de cotisation est de 3,5% pour l'ouvrier et de 5% pour l'employé.

² Country of return information project, « Fiche-pays République Démocratique du Congo (RDC) », CRI Project, Novembre 2008, p. 6.

Fin de la relation de travail

La résiliation d'un CDI nécessite un motif valable relatif à la conduite du travailleur dans l'exercice de son travail ou basé sur les exigences du bon fonctionnement de l'entreprise.

La résiliation sans motif valable d'un CDI donne droit, pour le travailleur, à une réintégration ou à défaut à des dommages et intérêts fixés par le tribunal du travail et qui ne peuvent être supérieurs à 36 mois de la dernière rémunération.

La durée du préavis donné par l'employeur est d'au minimum égal à 14 jours ouvrables à dater du lendemain de la notification. Ce délai est augmenté de 7 jours ouvrables par année entière de services dans l'entreprise.

Lorsque le travailleur donne sa démission, la durée du préavis est égale à la moitié de celui qu'aurait donné l'employeur.

Pour le contrat de travail assorti d'une clause d'essai, le préavis durant cette période est de 3 jours quelque soit la partie qui prend l'initiative.

Toutefois, pendant les trois premiers jours d'essai, le contrat peut être résilié sans préavis.

Tout contrat de travail peut être résilié immédiatement sans préavis, pour faute lourde.

Lorsque le contrat prend fin pour quelque cause que ce soit, l'employeur est tenu de délivrer au travailleur un certificat de fin de service. Celui-ci mentionne la nature et la durée des services prestés, la date du début et de la fin des prestations, ainsi que le numéro d'immatriculation du travailleur à l'INSS. Aucune autre indication ne peut y être ajoutée.

Représentation des Travailleurs

Le droit collectif du Travail existe en RDC. Il s'exerce à travers la liberté syndicale, le dialogue social via les organes de concertation et de médiation, ainsi que le droit de grève. Les conflits collectifs du travail relèvent de la Commission de médiation provinciale, des organes de médiation et conciliation du Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance sociale et en dernier ressort, des tribunaux du travail.

Comme principales confédérations syndicales, on peut citer :

- L'Union Nationale des Travailleurs du Congo (UNTC)
- La Confédération Syndicales du Congo (CSC)
- La Confédération démocratique du Travail (CDT)

Formation professionnelle

L'Institut National de Préparation professionnelle (INPP) est chargé de la formation professionnelle de la population active nationale (travailleurs et chômeurs). La cotisation payée à l'INPP n'est pas obligatoire, mais résulte d'une convention signée entre l'entreprise et cette dernière.

Les entreprises qui signent une convention avec l'INPP peuvent faire bénéficier gratuitement à leurs salariés les formations dispensées.

Le taux de la cotisation est de 3% de la masse salariale payée par l'entreprise. Il existe également des organisations privées spécialisées dans le renforcement des capacités professionnelles.

Impôt professionnel sur le revenu

Le versement de cet impôt incombe à l'entreprise. Le taux progressif d'imposition est fixé comme suit :

Revenus <à 72.000 FC	3%
Compris entre 72.001 et 126.000 FC	5%
Compris entre 126.001 et 208.800 FC	10%
Compris entre 208.801 et 330.000 FC	15%
Compris entre 330.001 et 498.000 FC	20%
Compris entre 498.001 et 788.400 FC	25%
Compris entre 788.401 et 1.200.000 FC	30%
Compris entre 1.200.001 et 1.686.000 FC	35%
Compris entre 1.686.001 et 2.091.600 FC	40%
Compris entre 2.091.601 et 2.331.600 FC	45%
Égal ou > à 2.331.601 FC	50%

Impôt exceptionnel sur les Rémunérations

C'est un impôt prélevé exceptionnellement sur la rémunération du personnel expatrié. Le taux de l'impôt est fixé en fonction du salaire minimum appliqué dans le pays d'origine du travailleur expatrié.

L'IER est payé sur la rémunération du personnel expatrié à concurrence de 25% et est uniquement à charge de l'employeur et non à celle du travailleur expatrié.

- OL 69-007 du 10 Février 1969 relative à l'impôt exceptionnel sur les rémunérations versées par les employeurs à leur personnel expatrié
- Loi 004-2003 du 13 mars 2003 portant réforme des procédures fiscales
- A.M 082/CAB/MIN/ECO-FIN & BUD/2002 du 26 Février 2002.

Matière imposable	L'impôt est établi sur le montant brut des rémunérations. (article 4 de l'OL 69-007 du 10 Février 1969)
Redevable réel	L'impôt est dû par les personnes physiques et par les sociétés qui payent les rémunérations (Cet impôt ne peut être mis à la charge du bénéficiaire des rémunérations). (article 5 de l'OL 69-007 du 10 Février 1969)
Redevable Légal	Idem (cfr redevable réel)
Base et Taux de l'impôt	Base : le montant des rémunérations payées par chaque employeur à son personnel expatrié (article 2 OL 69-007 du 10 Février 1969). Taux : 25% de la rémunération. (article 1 de l'A.M 082 /CAB/MIN/ECO-FIN & BUD /2002 du 26/02/2002)
Période imposable	Cet impôt est établi sur le mois au cours du quel les rémunérations ont été versées ou mises à la disposition des bénéficiaires. (article 17 de la loi 004-2003 portant réforme des procédures fiscales)
Déclaration	Par toute personne physique ou morale redevable de l'impôt. (article 17 & 18 de la loi 004-2003 portant réforme des procédures fiscales).
Exonération	- Etas, provinces, ASBL (ONG) crée en application de loi 004/2001 - Employer des organismes internationaux. - Les diplomates, consuls (article 7 de l'OL 69-007 du 10 Février 1969)

Femme et emploi

Le rôle économique des femmes en RDC a pris de l'ampleur. À la campagne comme à la ville, que ce soit dans le cadre de l'économie formelle ou informelle, de nombreuses femmes congolaises sont au travail. Elles occupent quasiment tous les secteurs de l'économie nationale. Au travers de toutes ces activités, les Congolaises contribuent de plus en plus aux revenus des ménages.

Dans le contexte social difficile que connaît la RDC, ce dynamisme féminin se révèle indispensable à la survie de la plupart des familles. Les Congolaises se battent pour tirer avantage de cette situation afin de parvenir à une réelle égalité avec les hommes.³ Il faut cependant relever que les femmes font encore l'objet de beaucoup de discrimination et de harcèlement au travail.

³ Rosalie Malu Muswamba, *Le travail des femmes en République démocratique du Congo : exploitation ou promesse d'autonomie ?*, UNESCO, 2006

Pension de retraite

Le droit à la pension de retraite s'ouvre en règle générale après un minimum de 20 ans de carrière. Le droit à la pension de retraite s'ouvre à l'âge de 65 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes (DL du 29 juin 1961, art. 38).

Le paiement des prestations sociales prend en compte l'application du premier palier de la nouvelle loi sur le SMIG en vigueur. Il faut cependant noter que la pension de retraite légale représente un très faible montant.

La pension est un droit individuel en Belgique lié au nombre d'années de travail exercé en Belgique. Il n'existe aucune convention gérant la transférabilité du droit à la pension entre la Belgique et la RDC. Pour avoir droit à celle-ci tout en résident en RDC, il vous faut garder un domicile en Belgique.

Retour en Belgique

Pour toutes les personnes en ordre de séjour, certains droits sont maintenus. Voici les démarches à effectuer dans différents cas de figure.

Vous avez un emploi à votre retour

L'inscription auprès d'ACTIRIS et d'un organisme de paiement n'est pas nécessaire, sauf si votre emploi ne démarre pas tout de suite.

Vous êtes sans emploi à votre retour

Dans ce cas, il vous est possible d'introduire une demande d'allocations de chômage en Belgique. Il n'existe pas de formulaire standard prouvant vos périodes de travail dans un pays non européen. Néanmoins, si vous avez travaillé comme salarié, munissez-vous des contrats de travail, de vos fiches de paie et d'autres preuves en votre possession. Ensuite, à votre arrivée en Belgique, réinscrivez-vous auprès d'ACTIRIS, du Forem ou du VDAB et de votre organisme de paiement.

A noter que dans certains cas, l'ONEM (www.onem.be) exige au minimum un jour de travail en Belgique. L'ONEM (www.onem.be) étudie les dossiers au cas par cas. Votre organisme de paiement vous tiendra informé.

Mutuelle

Nous devons attirer votre attention sur le fait que chaque cas est particulier et qu'il peut être évalué différemment selon les mutuelles. Dès lors, il est vivement conseillé de demander l'avis de votre mutuelle. À titre informatif, les deux cas de figure les plus courants sont les suivants :

– Vous étiez affilié à l'OSSOM (www.ossom.be) :

Demandez une attestation reprenant la période de cotisation à l'OSSOM. Ce document vous permettra de vous réinscrire auprès d'une mutuelle belge. En principe, vous retrouverez automatiquement vos droits.

– Vous n'étiez pas affilié à l'OSSOM (www.ossom.be)

En principe, vous aurez à effectuer un stage d'attente de six mois. C'est-à-dire que pendant cette période vous n'aurez pas droit aux indemnités en cas de maladie, de congé de maternité, etc. Par contre vous bénéficierez des remboursements relatifs aux soins de santé. Il n'existe aucune convention au niveau des droits sociaux entre la Belgique et la RDC et il n'existe donc aucune transférabilité du droit au chômage, soins de santé ou pension.

Créer son entreprise en RDC

La RDC a un sol et un sous-sol riche et peu exploité. Nous allons décrire dans ce chapitre quelques-uns de ces secteurs ainsi que des modalités pratiques pour investir en RDC. Nous donnons également des noms d'institutions financières ou de conseils disponibles en RDC pour accompagner le développement de business.

Vous pourrez trouver des informations complémentaires dans les Cahiers sectoriels Beltrade réalisés par le représentant économique et commercial de l'Ambassade de Belgique en RDC. Plusieurs domaines y sont détaillés tels que l'agriculture, la pêche et l'élevage, ainsi que dans le secteur de la construction et des infrastructures.

Le site de beltrade est repris à l'annexe II.

Secteurs de développement

Secteur industriel

Ce secteur est peu développé, mais offre de multiples opportunités d'investissement. Il y a prédominance des industries des biens de consommation (69 %) sur les industries des biens d'approvisionnement et d'équipement (31 %). On observe également une répartition déséquilibrée des activités industrielles, qui sont concentrées principalement à Kinshasa (53 %), au Katanga (17 %) ; au Bas Congo (9 %) et 21 % pour le reste du pays.

Domaines d'investissement

- Industrie du tabac ;
- Industrie agroalimentaire (huilerie, boulangerie, laiterie, conserverie, sucrerie...);
- Industrie textile et du cuir ;
- Industrie du bois et du papier ;
- Industrie chimique ;
- Industrie du latex ;
- Fabrication de matériaux de construction ;
- Cimenteries ;
- Industries pharmaceutiques ;
- Industrie métallurgique/sidérurgie.

Secteur agroalimentaire

Le secteur agricole congolais comprend d'une part des millions de petites exploitations agricoles et d'autre part des plantations. Il est possible d'investir dans⁴ :

- L'élevage bovin en province orientale, au Kivu et au Katanga ;
- La production laitière dans le Kivu et Province orientale ;

⁴ Guide pratique d'investissement en RDC, publié par DIVO Publishing en 2005. Ce guide s'étend beaucoup plus sur les secteurs d'investissement et les conseils juridiques.

- L’implantation des entreprises d’exploitation agricole, de production du café, du thé, d’huile de palme, de quinquina, de canne à sucre, du tabac...

Exploitation avicole

La filière avicole se développe peu à peu en RDC. À côté de l’exploitation artisanale des poules pondeuses existent des productions industrielles et semi-industrielles (Mino Congo, San Giro, etc.)⁵. Il se développe également les filières « poule de chair » ainsi qu’un début de production d’œufs fécondés.

Boulangerie/Biscuiterie

La Minoterie de Matadi (Midema) est un acteur important du secteur de la boulangerie et de la biscuiterie. Cette société mixte, est la principale importatrice de blé en RDC et géant fournisseur dans le secteur de panification et biscuiterie.

Le Congolais moyen, et particulièrement le kinois, est un grand consommateur de blé. À côté des grandes entreprises de panification existent des initiatives locales de cuisson de pain et produits dérivés du blé.

Secteur forestier

Le pays dispose d’une grande réserve forestière riche et diversifiée en essences. On y trouve des essences rares telles que afromosia, ébène, wenge, iroko, sapelli, sipo, tiama, tola, kambala, lifaki,...

Opportunité d’investissement

- Production et transport des grumes ;
- Sciage, déroulage et tranchage de bois ;
- Transformation industrielle de bois ;
- Production de la pâte à papier ;
- Production et commercialisation de poteaux de support de lignes électriques ;
- Exploitation de l’hévéa ;
- Fabrication de médicaments...

Secteur minier

La RDC dispose d’un énorme potentiel en minerais⁶. On y trouve du cuivre, de l’or, du diamant, du coltan, du cobalt, du charbon, etc.

Avant la crise financière internationale et la chute des valeurs sur le marché des matières premières qui en a découlé fin 2008, le secteur minier a connu un boom extraordinaire. Cette dynamique reprendra certainement avec la reprise mondiale.

Opportunités d’investissement

- Prospection minière ;
- Recherche géologique et minière ;

⁵ Source : Cahier de Alternatives –N° 7- Décembre 2006, Kinshasa et les importations avicoles : en finir avec la catastrophe sanitaire et économique, pp 15

⁶ opcit

- Exploitation des mines ;
- Transformation des minerais.

Secteur du transport

Le Transport en RDC est l'un des plus importants défis que le pays est appelé à relever pour s'assurer un développement durable. Les réseaux ferroviaires et fluviaux, à l'origine incomplets pour des raisons historiques ou géographiques, ont vu leur état général se dégrader.

Le réseau routier est lui-même considérablement altéré. Kinshasa n'est plus accessible par la route depuis les autres villes principales du pays que sont Mbuji-Mayi, Lubumbashi, Kisangani, Kananga et Goma. Cependant, les liaisons de la capitale avec certaines provinces comme celle du Bas-Congo se sont améliorées depuis les années 2000 avec la réhabilitation de certaines infrastructures.

À Kinshasa, deux sociétés de transport interurbain ont été créées à savoir, la STUC⁷ et le City train. Elles se caractérisent par des moyens de transport modernes attentifs aux normes de sécurité et de confort. Néanmoins, elles demeurent insuffisantes pour résorber le problème de la mobilité compte tenu de la densité de la population kinoise et de son faible pouvoir d'achat.

Les opportunités d'investissement

- Créations des entreprises de transport ;
- Amélioration de la navigabilité des cours d'eau par dragage et balisage ;
- Réfection des principaux axes routiers ;
- Entretien des routes de desserte agricole.

Secteur du tourisme

La RDC dispose de plusieurs sites touristiques grâce à l'immense diversité de ses richesses tant au niveau de sa flore que de sa faune.

Opportunités

- Développement de l'hôtellerie dans plusieurs centres urbains (Kinshasa, Lubumbashi, Mbuji-Mayi, Kananga, Bukavu, Goma, Matadi, Kisangani...);
- Gestion des sites touristiques ;
- Aménagement de nouveaux sites.

Secteur des bâtiments et travaux publics

La RDC connaît une forte demande dans le secteur des grands travaux. Cette dynamique fait suite à la politique nationale de reconstruction des infrastructures de base. Un nouveau Code de marchés publics régit la passation des marchés publics afin de garantir des procédures objectives vis-à-vis des soumissionnaires. Cependant, le défi de la transparence reste encore à relever.

7 La STUC (Société de Transport Urbain du Congo) est une société d'économie mixte créée en 2004 pour assurer le transport urbain dans les grandes villes de la RDC, en particulier Kinshasa.

Opportunités d'investissements

- Construction, réhabilitation et équipement des infrastructures de base (écoles, hôpitaux, immeubles d'habitation,) bâtiments administratifs et commerciaux;
- Construction de maisons à loyer réduit dans différents centres urbains (Kinshasa, Lubumbashi, Mbuji-Mayi, Likasi, Tshikapa, Kananga, Bukavu, Goma, Matadi, Kisangani...).

Statuts juridiques des sociétés et Formalités administratives

Pour exercer une activité économique, il existe six statuts juridiques autorisés, dont cinq, sous forme de société :

- Entreprise individuelle (Ets.)
- Société en nom collectif (SNC)
- Société à commandite simple (SCS)
- Société privée à responsabilité limitée (SPRL)
- Société par actions à responsabilité limitée (SARL)
- Société coopérative (SC)

Les procédures de création d'entreprises en RDC varient en fonction du statut juridique et de l'activité de l'entreprise. Il existe ainsi des formalités supplémentaires à effectuer pour l'exercice de certaines activités réglementaires et pour les entrepreneurs et associés étrangers.

Pour une entreprise individuelle ou un établissement

Formalités	Services compétents	Pièces à fournir
Obtention de l'Extrait du casier judiciaire	Direction de la Police judiciaire Service des casiers judiciaires	- Pièce d'identité (carte d'identité, de résident pour les étrangers ou du passeport)
Obtention des Attestations : - De résidence - De non fonctionnaire	Commune du ressort de l'Établissement	- Pièce d'identité (carte d'identité, de résident pour les étrangers ou du passeport)
Immatriculation au Nouveau Registre de Commerce (NRC)	Greffe de Commerce/ TGI du ressort de l'Établissement	- Extrait du casier judiciaire - Attestation de résidence - Attestation de non fonctionnaire - Copie de pièce d'identité (carte d'identité, de résident pour les étrangers ou du passeport) - Lettre de demande d'immatriculation adressée au Greffier Divisionnaire TGI du ressort de l'Établissement
Obtention du Numéro d'Identification Nationale	Secrétariat Général à l'Économie Nationale	- Copie de pièce d'identité (carte d'identité, de résident pour les étrangers ou du passeport) - Copie du NRC

Obtention de l'Autorisation d'ouverture	Commune du ressort de l'Établissement	- Copie du NRC - Copie du N° Identification Nationale
Obtention du Permis d'Exploitation	Service de l'environnement de la Commune du ressort de l'Établissement	- Copie du NRC - Copie du N° Identification Nationale - Contrat de bail ou titre de propriété - Schéma (croquis) de l'emplacement
Obtention du Numéro d'Impôt	Direction Générale des Impôts	- Lettre de demande - Pièce d'identité (carte d'identité, de résident pour les étrangers ou du passeport) - Copie du NRC - Copie du N° Identification Nationale - Contrat de bail ou titre de propriété - Autorisation d'ouverture - Permis d'exploitation - 2 photos passeports

Pour une société

Formalités	Services compétents	Pièces à fournir
Rédaction des statuts de la société	Cabinet d'avocats	Projet de la société
Obtention pour le gérant de l'Extrait du casier judiciaire	Direction de la Police judiciaire - Service des casiers judiciaires	- Pièce d'identité (carte d'identité, de résident pour les étrangers ou du passeport)
Obtention pour le gérant des Attestations : - De résidence - De non fonctionnaire	Commune du ressort du siège social	- Pièce d'identité (carte d'identité, de résident pour les étrangers ou du passeport)
Obtention de l'Attestation de confirmation du siège	Commune du ressort du siège social	Copie des Statuts de la société
Légalisation des Statuts	Office Notarial	-Lettre de demande de visa de légalisation des Statuts au Secrétaire Général du Commerce Extérieur pour compte de la Société ; - Permis de légalisation ; - Attestation de confirmation de siège - Statuts originaux (en 5 exemplaires)

Formalités	Services compétents	Pièces à fournir
Immatriculation au Nouveau Registre de Commerce (NRC)	Greffe du Commerce/ TGI du ressort du siège social	<p>- Dossier du gérant :</p> <p>Extrait du casier judiciaire</p> <p>Attestation de résidence</p> <p>Attestation de «non fonctionnaire»</p> <p>Copie de la pièce d'identité (carte d'identité, de résident pour les étrangers ou du passeport)</p> <p>Spécimen de signature (4 ou 5 fois)</p> <p>- Trois exemplaires des Statuts notariés (original + 3 photocopies)</p>
Obtention du Numéro d'Identification Nationale	Secrétariat Général à l'Économie Nationale	<p>- Copie carte d'identité ou visa d'Établissement pour Expatriés</p> <p>- Copie du NRC</p> <p>- Copie des Statuts notariés</p>
Obtention du Numéro d'Impôt	Direction Générale des Impôts	<p>- Lettre de demande</p> <p>- Copie des statuts notariés</p> <p>- Copie de NRC</p> <p>- Copie du N° d'Identification Nationale</p> <p>- Contrat de bail ou titre de propriété</p> <p>- Autorisation d'ouverture</p> <p>- Permis d'exploitation</p> <p>- Acte ayant accordé la personnalité juridique</p>
Publication des statuts au Journal Officiel	Service du Journal Officiel	Texte dactylographié des statuts

Soutiens à l'investissement

Institutions publiques

Il existe des institutions publiques qui ont pour mission le soutien à l'investissement et à la promotion de la création d'entreprise :

Agence Nationale de Promotion de l'Investissement (ANAPI)

L'ANAPI est un établissement public à caractère technique chargé de promouvoir l'investissement à travers des activités d'attraction des investissements, d'assistance aux investisseurs, d'amélioration du climat des affaires, d'octroi d'exonérations douanières et fiscales et d'information à caractère économique.

L'ANAPI se définit comme un Guichet unique où l'investisseur peut remplir, en un seul lieu, toutes les formalités nécessaires à la création de son entreprise.

Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI)

Les interventions du FPI concernent les crédits à court terme, à moyen terme pour les besoins en fonds de roulement et à long terme pour les investissements soutenus sur base d'un projet bancable (justification technique et financière du projet, impact socio- économique).

Le plafond d'intervention absolu en faveur d'une seule entreprise, sous forme de prêt, est fixé à l'équivalent de 300.000 \$US.

Les taux d'intérêt applicables aux prêts FPI sont fonction du taux directeur de la Banque Centrale auquel s'ajoute une marge qui varie suivant la taille de l'entreprise bénéficiaire du Prêt. Outre les intérêts, le FPI perçoit des commissions et autres frais pour couvrir les frais directs liés à l'étude du dossier de demande de crédit, à la supervision du projet et les frais de port et lettres. Les commissions représentent plus ou moins 6% du montant du prêt.

Par ailleurs, le FPI perçoit pour le compte du trésor, sauf dérogation un Impôt sur le Chiffre d'Affaires (ICA) de 18% sur les intérêts et commissions.

Organisations patronales

La Fédération des Entreprises du Congo (FEC)

La FEC est l'une des organisations patronales les plus importantes en RDC. Elle a comme mission de défendre les intérêts du patronat et de promouvoir les Affaires.

La Confédération des Petites et Moyennes Entreprises congolaises (COPEMECO)

La COPEMECO est une organisation patronale des PME. Outre les activités propres aux organisations d'employeurs, elle offre des activités de promotion de la femme entrepreneure, de conseil en gestion, de marketing, d'information et de micro-crédits.

Coopération internationale

On trouve également des Organisations et institutions de coopération internationale qui apportent leur appui dans l'implantation et le développement de l'investissement :

Programme Explor

Il est le fruit de la collaboration entre l'Awex, le Forem, le Centre de compétences ainsi que Forem Formation Management et commerce.

Ce programme consiste à offrir l'opportunité aux étudiants et aux diplômés à la recherche d'un emploi et résidents en Wallonie, de se former aux techniques commerciales internationales de façon concrète et notamment par des expériences en entreprise et à l'étranger. Il offre ainsi la possibilité aux entreprises de bénéficier de stagiaires multilingues, formés aux techniques du commerce extérieur et pouvant contribuer à leur développement international.

Les modalités de stage en dehors de l'Union européenne concernent la prospection commerciale à l'étranger. Il s'agit d'étude de marché, de recherche de distributeurs, analyse des possibilités d'implantation, etc.

La bourse mensuelle varie entre 1500 et 2000 € selon le pays. Si le stagiaire est un étudiant, l'AWEX prend en charge la totalité du coût de la bourse. S'il s'agit d'un demandeur d'emploi, l'Awex prend en charge 75 % du coût de la bourse ainsi que les frais de déplacement. L'entreprise bénéficiaire du stage prend les 25 % restant de la bourse à sa charge.

Centre de développement de l'entreprise (CDE)

Le CDE est une institution conjointe ACP-UE qui a pour objectif d'appuyer le secteur privé en accompagnant le développement des entreprises.

Il fournit des services de formation et d'information aux consultants et organisations intermédiaires. Il agit également comme promoteur des PME et du dialogue public/privé.

Banque d'investissement Bio (travaille avec CDE)

Bio est une société belge d'investissement pour les pays en voie de développement créée en 2001 avec l'initiative du ministre belge de la coopération au développement. Elle a pour but de favoriser l'investissement en mettant en relation d'une part les investisseurs et d'autre part, les entreprises. Elle agit principalement via quatre fonds d'investissement⁸:

- Le fonds de subvention d'études de faisabilité;
- Le fonds de développement à travers des investissements indirects dans les sociétés financières;
- Le fonds de soutien aux PME par le cofinancement (allant jusque 700.000€);

Le fonds d'assistance technique qui finance des formations et des programmes de développement de compétences.

Les secteurs d'intervention prioritaires de Bio sont la Santé, l'Agriculture, la Construction et le Transport. Bio travaille en synergie avec le Centre de Développement de l'Entreprise (CDE).

Groupe d'Économie locale (Groupe One)

Groupe One est une ASBL internationale qui oeuvre autour de trois axes:

- « la sensibilisation et la formation à l'entrepreneuriat responsable et durable;
- le soutien aux petites entreprises dans le développement d'un entrepreneuriat responsable et durable;
- la conception d'outils innovants pour renforcer l'entrepreneuriat durable »⁹.

8 La voix du Congo profond, <http://www.atol.be/docs/ebib/la%20voix%20du%20congo%20profond%20-%20pp.13-14.pdf>

9 Groupe One, Historique et Vision, <http://www.groupeone.be/index.php?tab=12&langue=FR>.

Elle soutient et accompagne les créateurs d'entreprises dans l'élaboration de leurs projets et la réalisation dans le cadre d'une économie durable. Ils sont basés à Bruxelles, à Lubumbashi, Kinshasa et Bukavu.

Société financière internationale (SFI)

La SFI est une filiale membre du groupe de la Banque Mondiale. Elle a parmi ses missions, celle de promouvoir le développement du secteur privé des pays en développement à travers une mobilisation de l'investissement et un soutien au financement des entreprises.

Elle a récemment fait son retour en République Démocratique du Congo et s'est dotée d'une stratégie axée sur :

- « l'appui à la reconstruction de l'économie du pays en aidant à améliorer le climat des affaires ;
- l'assistance aux petites et moyennes entreprises à travers l'amélioration de l'accès aux financements et aux services-conseils... ;
- la mobilisation des investissements dans des secteurs économiques clés tels que l'industrie minière, les marchés financiers, l'industrie agroalimentaire, l'industrie manufacturière et les infrastructures ».

6. GTZ

GTZ est l'agence de coopération technique allemande. Elle soutient et met en oeuvre la politique allemande de coopération au développement. À ce titre, elle vient en appui à plusieurs projets en RDC, notamment dans les domaines suivants :

- La promotion du Secteur privé et de la Société Civile ;
- La lutte contre le HIV/SIDA et le renforcement du système de Santé ;
- La biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles ;
- La fourniture en eau potable et la récupération des eaux usées.

CASIW

La Cellule d'Appui pour la Solidarité internationale wallonne (CASIW) est un service déconcentré de la Direction Générale des Relations extérieures du Ministère de la Région wallonne. Elle a pour objectif d'encourager l'implication des citoyens et le partenariat relatif à la coopération internationale au développement.

Dans ce sens, elle s'adresse à la « Société civile » dans toute sa diversité :

ONG, ASBL, Associations de migrants, Centres interculturels, Universités, Écoles, Mouvements de femmes, etc.

À tous ces acteurs, la CASIW propose d'apporter des appuis et des conseils (tels que des études de marché pour les ONG de soutien à l'investissement...).

À côté de cette activité, la CASIW est chargée de répertorier toutes les initiatives citoyennes. À ce titre, elle tient une base de données des différents acteurs de la "Société civile".

Un lien Internet relatif à la CASIW est repris à l'Annexe II. N° 21.

Associations locales

Conseils, Entreprise, développement – Intégré, Transferts, Accompagnement (CEDITA)

CEDITA est une ASBL spécialisée dans le conseil, le développement et l'accompagnement d'entreprises et de projets. «Elle a pour mission l'accompagnement et la promotion des initiatives locales de développement par l'implication des promoteurs migrants congolais et les promoteurs locaux. Une attention particulière est mise sur la promotion et/ou création d'emploi afin de consolider les attaches locales»¹⁰.

Contact :

Adresse : 10 rue n° 3, Q. Industriel, Kinshasa/Limete, B.P. 3523

Tél. + (243) 81 812 03 13 ou + (243) 998 26 91 21

Fax: 001.775.416.3281

E-mail: ceditacongo@yahoo.fr ou eddcongo@yahoo.fr

Centre National pour la promotion de l'entreprise (CNPE)

Le CNPE est une ASBL qui a comme objectif « le développement de l'entrepreneuriat et de la petite entreprise en République Démocratique du Congo »¹¹.

Elle mène des activités d'accompagnement des créateurs d'entreprise, d'appui aux dirigeants de petites entreprises, ainsi que de bureau d'études.

Agences publicitaires et de conseils en gestion

Kinshasa compte plusieurs cabinets d'audit et de conseil en gestion agréés par l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Investissement (ANAPI), susceptibles d'apporter un appui technique aux investisseurs. Cette assistance concerne l'étude de terrain, la planification, le plan financier et l'assistance au démarrage de l'activité.

On trouve également des agences publicitaires qui offrent des services de conception et d'accompagnement des initiatives et entreprises désireuses de se faire connaître du grand public.

Une liste non exhaustive est disponible en annexe XIV.

Crédits et micro-crédits

En RDC, le secteur de la micro finance relève de trois ministères. Les ministères de l'Industrie et celui des Petites et moyennes entreprises sont concernés par les aspects de conception, de coordination et d'action de la politique de promotion de la micro finance. Le ministère des Finances quant à lui, traite par l'intermédiaire de la Banque Centrale, des aspects de régulation et de surveillance du secteur.

En RDC, on recense une multitude d'expériences en micro finance dominée surtout par les expériences de crédit coopératif ou mutualiste qui représentent, selon la Banque Centrale, plus de 70 % des initiatives dans le domaine¹².

La Banque Centrale du Congo distingue deux grands types d'acteurs :

¹⁰ Entreprendre-CEDITA asbl, Bulletin d'info n°o, Septembre 2007, <http://www.atol.be/docs/ebib/Bulletin%20d%27info%20Entreprendre.pdf>

¹¹ <http://www.societecivile.cd/node/261>

¹² Source : Université Protestante du Congo, Département d'administration des affaires de la faculté des affaires et sciences économiques, Rapport intermédiaire de recherche sur la contribution des initiatives de micro finance à la lutte contre la pauvreté féminine en RDC 2006 .

- Les Coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC);
- Les Institutions de micro finance (IMF).

Les COOPEC sont considérées comme des établissements de crédit au même titre que les banques et les autres sociétés financières. Cependant, elles font l'objet d'un cadre légal spécifique distinct des autres intermédiaires financiers. Elles sont regroupées en centrales et forment ainsi des réseaux de coopératives d'épargne et de crédit.

Les institutions de micro finance comprennent trois catégories : les entreprises de micro crédit de première catégorie, les entreprises de micro crédit de deuxième catégorie et les sociétés de micro finance.

Les entreprises de micro-crédit de première catégorie sont définies comme les institutions qui accordent des micro-crédits ne dépassant pas l'équivalent de USD 250 par client et par cycle de remboursement, sans nécessairement poursuivre un objectif lucratif, mais dans les conditions garantissant leur rentabilité et leur pérennité.

Elles peuvent se transformer en entreprises de micro crédit de deuxième catégorie ou en société de micro finance. Les entreprises de micro crédit de deuxième catégorie sont des institutions de micro finance qui accordent des micro-crédits à leurs clients dans un but lucratif. Elles ne peuvent collecter l'épargne que si elles y sont autorisées, à titre accessoire, par la Banque Centrale du Congo. Les sociétés de micro finance sont les institutions qui collectent l'épargne du public et qui octroient des micro-crédits.

En annexe XV, une liste non exhaustive d'institutions octroyant des crédits (banques commerciales) ou des micro-crédits¹³.

¹³ Portail Micro finance, http://www.lamicrofinance.org/resource_centers/rdc/profilrdc16.

S'installer en RDC

Conditions et coût de la vie

Le Produit intérieur brut par habitant, en RDC, est diversement rapporté selon les sources. D'après le Rapport du Développement humain¹⁴ 2007/2008 du PNUD, le PIB par habitant était estimé à 714 USD pour une espérance de vie de 45,8 ans à la naissance.

Le dollar américain cohabite avec le franc congolais et leur taux de change rythme le pouvoir d'achat et le coût de la vie. Le franc congolais qui est resté relativement stable en 2008 a subi les effets de la crise financière internationale. On a observé une poussée inflationniste de 24 % à la fin 2008¹⁵

À titre indicatif, le prix d'une course ordinaire à en taxi à Kinshasa est compris entre 350 et 600 FC par tête. Le prix du litre de carburant à la pompe est de 800 FC et 1 USD vaut 847,8 FC à la date du 23 avril 2009¹⁶.

À côté du taux de change officiel existe un taux parallèle appliqué par les cambistes installés sur les trottoirs ou dans des bureaux de change improvisés. Il peut varier de 100 à 300 FC par rapport au taux officiel et par dollar échangé. On en retrouve une concentration au centre-ville près de l'immeuble ex-Sozacom, autour des hôtels Memling et GHK ex-Intercontinental, ainsi qu'à la place Royale dans la commune de la Gombe.

Les conditions de vie de la population en général sont difficiles. En effet, les événements historiques, politiques et économiques ont entraîné des conséquences graves en termes de pauvreté de la population et de destruction des infrastructures. Une grande partie de la population congolaise vit sous le seuil de 1 USD par jour par personne. Pour survivre, les ménages mettent sur pied plusieurs stratégies, notamment l'hospitalité (qui gonfle davantage la taille des ménages), la scolarisation sélective, le travail informel des enfants ainsi que de leurs parents.

Dans cette troisième partie, nous allons aborder les aspects de la vie quotidienne, particulièrement à Kinshasa.

Logements

Les différentes villes du pays fournissent plusieurs opportunités de logement. On y trouve des hôtels (de toute gamme), des résidences, des appartements et des studios.

Louer un logement

Le coût du logement varie selon la commune ou le quartier du bien en location. En effet, à Kinshasa, il existe différentes catégories de quartiers et communes. La garantie réclamée est équivalente à dix ou douze mois de loyer.

- Le centre-ville : Il se situe dans la commune de la Gombe et est le centre des affaires et d'un grand nombre d'institutions publiques et d'organisations internationales. Les loyers y sont très élevés ;

14 PNUD, « Human Development Reports 2007/2008 », United Nations, 2008, development indicators, p. 4.

15 Banque Centrale du Congo, « Indicateurs macroéconomiques », BCC, 2009, http://www.bcc.cd/downloads/stat/indica_macro_01_09.pdf consulté le 22 avril 2009.

16 Taux du jour au 23 avril 2009, Banque Centrale du Congo, <http://www.bcc.cd>

- Les communes et quartiers résidentiels : ils sont généralement habités par la classe dirigeante, les expatriés, les hommes d'affaires... Les loyers y sont également élevés. Les coupures d'eau et d'électricité, bien que présentes, y sont en générale moins nombreuses que dans les autres communes. Figure dans cette catégorie, la commune de Gombe, de Ngaliema (dans certains de ses quartiers), de Limete (dans quelques quartiers), le quartier « Ma campagne » ;
- Les communes périphériques à la Gombe : elles bénéficient de la proximité avec le centre-ville. Les loyers y sont un peu moins élevés. On peut citer les communes de Linguala, de Barumbu ;
- Les communes populaires : elles sont les plus excentrées du centre-ville. Les loyers y sont bas, mais les coupures en eau et en électricité y sont très fréquentes. De plus, l'accès routier y est difficile en certains endroits.

De ce fait, l'opportunité de trouver le logement voulu dépend des moyens financiers personnels.

Exemple :

- Un appartement (au centre-ville) de 2 chambres + salon + salle de bain + cuisine + véranda est de l'ordre de 400 à 650 USD.
- Une grande maison dans un quartier résidentiel se loue à partir de 800 USD et plus.
- Une grande maison de luxe avec piscine est dans une fourchette de 2000 à 4000 USD.

Remarque :

Il est possible de trouver des maisons plus modestes pour se loger. Cependant, les conditions d'hygiène ainsi que l'accessibilité plus ou moins confortable à l'eau et à l'électricité ne sont pas garanties. En province, les prix de location sont généralement moins élevés que dans la capitale.

À Kinshasa, les agences immobilières sont souvent nécessaires dans la recherche d'un logement. Cependant, il est recommandé de rester prudent face aux « agences immobilières » du secteur informel appelées également « commissionnaires ». Elles se manifestent par une simple pancarte sur la route. Elles sont souvent responsables d'arnaques. Les agences immobilières procèdent par inscription des requérants moyennant des frais avoisinant 20 USD non remboursables. L'agence réclame une commission équivalente à un mois de loyer du logement trouvé. Il reste cependant possible de négocier le prix de la commission.

Une liste non exhaustive d'agences est disponible à l'annexe VI du présent document.

Acheter un logement

Généralement l'achat d'un logement¹⁷ se fait en espèce et peut, s'il est prévu dans le contrat, s'effectuer en dollars américains. Néanmoins, le développement relativement récent des banques permet des règlements bancaires si les contractants sont titulaires de comptes bancaires et s'ils le prévoient dans les modalités de paiement du contrat.

Pour acheter un bien immobilier en RDC, certaines formalités sont à accomplir.

Il s'agit de :

1° Vérifier le titre de propriété : on distingue les biens immobiliers enregistrés au cadastre et ceux qui ne le sont pas encore.

Pour les biens enregistrés, le certificat d'enregistrement constitue le titre de propriété définitif. Il faudrait s'assurer de la concordance d'identité entre le vendeur et le titulaire du certificat d'enregistrement. Il faudrait en outre, vérifier l'authenticité du titre auprès du service des titres fonciers.

Les biens non encore enregistrés sont, quant à eux, régis par les documents suivants :

¹⁷ Country of return information project, « Fiche-Pays République Démocratique du Congo (RDC) », CRI Project, Novembre 2008, p. 31-33.

- Le livret de logeur établi par les services des Travaux publics et Aménagement du Territoire ;
- La fiche parcellaire établie par la commune ;
- L’attestation d’occupation parcellaire parfois appelée attestation de Propriété établie par la commune ;
- L’attestation de droit d’occupation parcellaire établie par les services des Travaux publics et Aménagement du Territoire.

Il est important de vérifier l’authenticité de ces différents documents auprès des services qui les délivrent.

2° Vérifier le contrat de vente : Ce dernier doit comporter les mentions suivantes :

- L’identité des contractants ;
- Les spécifications du bien : description complète, numéro cadastral et date du certificat d’enregistrement (s’il s’agit d’un bien enregistré au cadastre) ;
- Le montant du prix de vente en toutes lettres ainsi que les modalités et délais de paiement ;
- Le lieu, la date et la signature des contractants.

3° L’authentification de l’acte de vente devant notaire ;

4° L’enregistrement du contrat authentifié auprès du conservateur des Titres foncier. C’est par cette formalité que la vente devient opposable aux tiers et que l’acheteur est mis à l’abri d’un vendeur de mauvaise foi qui vendrait deux fois le même bien.

Construire un logement

Le secteur de la construction se trouve confronté à des problèmes de transparence dans la fixation des prix. En effet, en confiant les travaux de construction à petit entrepreneur, il se pose parfois des problèmes de surfacturation de devis ou de devis constamment incomplets au fur et à mesure que les travaux avancent.

Il est donc conseillé de trouver un entrepreneur qui a pignon sur rue afin que les coûts soient maîtrisés au mieux et que la qualité soit garantie.

Une liste d’entreprise de construction est reprise à l’annexe X.

Écoles

Le secteur de l’enseignement est fortement touché par le délabrement social. Les écoles publiques ne remplissent plus toutes correctement leur rôle faute de financement. Il existe cependant des écoles dites conventionnées, dirigées par les principales confessions religieuses, qui fonctionnent relativement correctement.

On trouve également des établissements privés dont les frais de scolarité varient d’une école à une autre. Les frais de scolarité sont payés trimestriellement ou semestriellement selon la politique administrative de chaque école. Exception faite de certains établissements de haut standing, la moyenne de ces frais est de 80 USD par trimestre.

Une liste de certaines écoles de la ville figure à l’Annexe VIII.

Transports

La mobilité est un casse-tête à Kinshasa. Les embouteillages sont importants sur les axes principaux. Une bonne connaissance de la ville et une bonne anticipation des heures rouges permettent de circuler plus ou moins correctement.

Les transports publics ne sont pas très développés. Il existe deux sociétés de transport urbain à Kinshasa (City train et Stuc) mais insuffisantes pour résorber le problème de la mobilité urbaine. Ainsi, les taxis collectifs, bon marché, constituent le moyen le plus utilisé pour se déplacer convenablement. Il existe également des taxis-bus dénués de toute condition de confort et de sécurité.

On trouve en outre des agences de location de véhicule à prix élevé (au minimum 60 USD/jour) dont une liste non exhaustive est reprise à l'annexe VII.

Banques

Le réseau bancaire est relativement récent en RDC. Cependant, il se développe de plus en plus. Les banques ont leurs sièges établis à Kinshasa et pour la plupart, des succursales dans les villes économiquement importantes en provinces.

Les retraits d'argent se font généralement au guichet. On observe néanmoins un début d'installation de quelques distributeurs électroniques, principalement dans la commune de la Gombe. Il est également possible de payer par carte bancaire dans certains restaurants, hôtels et super marchés du centre-ville.

Selon qu'un employeur a conclu un accord avec l'une des banques de la place et que l'employé est titulaire d'un compte bancaire, il est possible d'être rémunéré par cette voie. Les conditions d'ouverture de compte sont accessibles à toute personne ayant une résidence légale supérieure à 3 mois en RDC, justifiant d'une identité et d'une source de revenus.

Les principales banques sont les suivantes :

- BIAC;
- Rawbank;
- BCDC;
- Banque congolaise;
- BIC;
- Procrédit Bank;
- Ecobank.

Les sites Web respectifs de ces banques sont repris à l'Annexe II.

Assurances et Santé

Le secteur des assurances a longtemps fait l'objet d'un monopole étatique en RDC. La Société National d'Assurance (SONAS), en a été le seul acteur. À présent que le secteur s'est ouvert à la concurrence, la SONAS s'est restructurée et a élargi son champ de couverture. Si jusqu'à présent elle garde son monopôle en ce qui concerne l'assurance automobile obligatoire, elle a récemment introduit dans ses produits l'assurance maladie.

Celle-ci s'adresse à toute personne comprise entre 0 et 65 ans. Le souscripteur peut être une entreprise, une organisation ou un particulier ayant intérêt à cette assurance. Les rubriques médicales couvertes sont¹⁸ :

- les consultations médicales et les frais pharmaceutiques ;
- la chirurgie ;
- les examens médicaux, labos ; radiologie, échographie ;
- le transfert au pays d'un centre hospitalier à un autre ;
- les frais dentaires d'urgence ;
- la maternité ;
- les chaises roulantes ;
- les béquilles ;
- les prothèses dentaires ;
- les lunettes médicales

Les renseignements à fournir à la souscription sont le bilan médical selon le formulaire de l'assureur et le carnet de vaccination éventuellement. Il importe de souligner que la Sonas ne prend pas en charge sauf stipulation conventionnelle :

- toute personne atteinte à la souscription d'une maladie incurable ;
- la cécité ;
- l'interruption volontaire de grossesse
- et les maladies dues à un accident.

L'assuré est obligé en cas de maladie de se présenter dans un centre hospitalier agréé par la SONAS et de présenter les ordonnances prescrites aux pharmacies agréées. Toute dérogation à ces conditions soumet l'assuré au non-remboursement de frais occasionnés. L'assureur est pour sa part obligé d'organiser le circuit de distribution des soins et la prise en charge des soins de l'assuré selon l'option souscrite.

Le prix à payer est une prime équivalente à 10 % de l'ensemble des frais médicaux.

À côté de la SONAS existent quelques assureurs privés repris en annexe.

Cette assurance santé est un grand pas dans le domaine sanitaire, car les questions de santé constituent un problème majeur dans la crise sociale que connaît la RDC. Dans un contexte marqué par la présence d'un grand nombre de maladies endémiques, les indicateurs de santé sont parmi les plus bas du monde.

Le secteur de la santé est marqué par plusieurs caractéristiques importantes :

- Un faible engagement historique de l'État, à la fois en termes de financement du système, de régulation du secteur et de fourniture de services de soins médicaux ;
- Une participation importante du secteur privé, des organisations religieuses et des ONG, qui gèrent un nombre important de centres de santé et la moitié des hôpitaux ;
- Une couverture inégale du territoire, malgré le système de zones de santé mis en place dans les années 1970, avec un déséquilibre sensible entre les zones urbaines et les zones rurales, ainsi qu'entre Kinshasa et le reste du pays.

¹⁸ Entretien avec Mr Jean Claude du service assurances de la SONAS avec Malikha M.Nsarhaza ; consultant du PREFED ; le 29 octobre 2008

Cette situation entraîne un déficit de contrôle du système sanitaire par l'État. On dénote ainsi un certain nombre d'erreurs médicales graves, de thérapies dépassées, ou d'usage inapproprié de certains produits pharmaceutiques.

La localisation des principaux hôpitaux et centres de santé dont une liste non exhaustive est reprise à l'annexe IV, est généralement connue du grand public et ces centres de santé constituent pour la plupart des arrêts de taxi ou taxi-bus.

Une liste non exhaustive des principaux centres de santé est reprise à l'Annexe IV.

Coûts des soins de santé

Le coût d'hospitalisation comprend les frais d'hébergement, des actes médicaux et paramédicaux, des analyses biologiques, ainsi que des examens spécifiques. Les repas ne sont pas pris en charge par les centres médicaux.

Le prix des médicaments est celui pratiqué par l'hôpital hôte. Pour les médicaments non fournis par ce dernier, le coût est estimé sur la base du prix moyen des médicaments noté dans les grandes pharmacies de référence dans la ville. En effet, les hôpitaux ne disposant pas toujours d'un stock important de médicaments, la plupart des médicaments nécessaires à l'acte clinique sont achetés dans les pharmacies privées.

Du point de vue pharmaceutique, le manque de disponibilité et d'accessibilité des médicaments constitue un handicap majeur à l'amélioration de la situation sanitaire des populations. Certains produits sont difficiles, voire impossibles à trouver. D'autres sont contrefaits. Il est important de bien se renseigner sur les pharmacies fiables, mais également coûteuses, pour une garantie de la qualité des produits.

Lorsque les ennuis de santé sont trop importants, les patients sont généralement redirigés à l'extérieur du pays vers l'Afrique du Sud ou l'Europe.

La vie privée et événements familiaux

Le Code congolais de la famille protège le citoyen contre toute éventuelle intrusion dans sa vie privée et la constitution congolaise reconnaît aux citoyens leur liberté de pensée et d'expression.

En pratique, dans la cellule familiale ou communautaire, la vie privée se trouve quelques fois menacée lorsque l'on adopte un comportement qui est considéré par la culture des lieux comme déviant et c'est le cas de l'homosexualité, de l'adhésion à certaines organisations dites loges mystiques et réputées maléfiques, du célibat volontaire des femmes (non-religieuses)...

Si les femmes subissent encore beaucoup de discrimination et de harcèlement au travail et en milieu rural, on observe une certaine mutation sociale en milieu urbain. En effet, la crise socio-économique de la RDC a entraîné un effritement du modèle du « père gagne-pain » et de la mère au foyer. Les femmes sont devenues extrêmement actives, notamment dans le secteur informel et rapporte de plus en plus de revenu dans leur foyer. Cette situation modifie lentement, mais certainement les relations « homme-femme » au sein des ménages et dans la société en général.

Une autre catégorie discriminée concerne les jeunes. La grande considération des personnes âgées, valeur des sociétés africaines, peut constituer un frein quant ces personnes déprécient le changement de dynamique, une certaine liberté d'initiative ou de ton. Heureusement, cet aspect des choses est en évolution, de plus en plus de jeunes accèdent à des niveaux élevés de responsabilité.

En RDC, les événements survenant dans la vie privée d'un proche concernent la communauté, la collectivité dans la mesure où ces événements sont susceptibles de soulever diverses attitudes (l'indignation, la désapprobation, l'allégresse, la douleur, la tristesse...) Ainsi, des événements tels que la venue au monde d'un enfant ou la disparition d'un être cher en passant par la célébration d'un mariage, le baptême, la fête d'anniversaire, l'inhumation... se partagent en communauté.

Diversité et Religion

La RDC, de par sa culture, reflète la diversité des centaines de groupes ethniques aux coutumes différentes. On estime à plus ou moins 400 ethnies et dialectes sur l'ensemble du territoire. Ces dialectes sont regroupés en 4 grandes langues nationales à savoir Lingala, Swahili, Kikongo et Tshiluba. La langue officielle est le Français. Cependant, l'Anglais devient de plus en plus important du fait du grand nombre d'organisations internationales et de l'arrivée des firmes d'expression anglaise (principalement d'Afrique du Sud).

La majorité des Congolais ont gardé des croyances de leurs différentes religions précoloniales. La première religion du pays est le christianisme. Les Congolais catholiques forment plus ou moins 40 % de la population, les protestants (avec les Eglises dites de réveil) viennent en deuxième position avec plus ou moins 35 %, les kimbanguistes (une importante Église d'origine africaine) occupent la troisième place avec 10 % de la population, enfin il existe également des petites communautés musulmanes (9 %), juives et grecques orthodoxes.

NB : Cette partie qui suit contient des informations relatives à la vie socioculturelle concernant exclusivement la ville de Kinshasa.

Centres sportifs et culturels

On compte plusieurs centres sportifs dans la ville de Kinshasa fréquentés par différent type de population. On distingue différents types de centres sportifs. Il y a d'abord ceux qui sont organisés sous forme de clubs privés. Ils sont fréquentés par les expatriés et la classe sociale aisée. L'accès se fait par adhésion et les frais y sont généralement élevés.

On trouve ensuite des centres sportifs plus ouverts et accessibles à un prix relativement abordable. Il s'agit par exemple du complexe sportif du Stade des Martyrs dans la commune de Linguala ou des espaces « sport » des établissements d'enseignement secondaire, supérieur ou universitaire.

Enfin, il y a une multitude de centres sportifs informels répandus dans toutes les communes de la ville et accessibles à des prix très abordables, mais dénués de confort et d'équipement adéquat.

Au niveau culturel, on compte quelques centres culturels ; notamment ceux organisés par la coopération internationale. Les informations circulent principalement dans le cercle des personnes les fréquentant.

Une liste non exhaustive de certains centres sportifs et culturels du secteur formel est reprise à l'annexe XI.

Restaurants

La ville est dotée d'un grand nombre de restaurants. On y trouve des cuisines variées allant des cuisines locales aux cuisines européennes et asiatiques. Une liste non exhaustive est reprise à l'annexe XII.

Marchés et super marchés

On trouve plusieurs marchés à Kinshasa. Il en existe au moins un dans la plupart des communes. Le plus important de tous est le « grand marché » ou « marché central », situé au centre-ville. On y trouve tant des denrées alimentaires que des fournitures de toute sorte. La plupart des marchandises vendues sont des produits locaux ou de petites importations.

Kinshasa compte également des super marchés et des supérettes appelées « alimentations ». Les super marchés sont pour la plupart situés au centre-ville et fréquentés par les expatriés et la classe aisée. En effet, ils sont faciles d'accès, confortables et les prix y sont plus élevés que sur les marchés. On y vend principalement des produits importés. Parmi les principaux super marchés, on peut citer :

- Peloustore ;
- Kin Mart ;
- Kin Marché ;
- Hasson & Frères ;
- Super Market, etc.

Les « alimentations » quant à elles sont répandues à travers la plupart des communes. Les prix y sont légèrement supérieurs à ceux des marchés. On trouve également de petits kiosques de proximité qui offrent des produits de première nécessité.

De manière générale, les prix des biens et services ont un coût plus élevé dans la commune de la Gombe (centre-ville compris), que dans les autres communes.

Télécommunications et Média

Les télécommunications connaissent un boom en RDC. Il existe de plus en plus d'opérateurs de téléphonie mobile et de fournisseurs d'Internet.

Bien que la fracture numérique existe, surtout entre les centres urbains et ruraux, l'accessibilité à l'Internet est relativement facile via les différents cybercafés qui naissent dans la ville.

Au niveau des médias, on peut dire qu'il existe une certaine liberté de la presse en RDC compte tenu du nombre de médias actifs et des différences idéologiques de ces derniers. Cependant, on a malheureusement observé quelques disparitions de journalistes ces dernières années.

Télévisions locales

L'espace télévisuel congolais est très diversifié. À l'aide d'une simple antenne, il est possible de capter l'ensemble des chaînes locales.

Il existe, outre les chaînes officielles RTNC 1 et 2, une trentaine de chaînes privées. On y trouve des chaînes confessionnelles, informatives, distractives...

La grande partie de ces télévisions appartient à des partis politiques.

Télévisions internationales

Il est possible d'accéder à des chaînes internationales via la souscription d'un abonnement auprès d'un fournisseur de télévisions satellites tels que :

- Télé SAT (distributeur canal Satellite Horizons situé sur avenue de l'Équateur N° 87, immeuble Interconnect, Kinshasa/Gombe)
- RAGA SPRL sur avenue des aviateurs dans la commune de la Gombe

On peut alors recevoir des chaînes telles que Euronews, TV 5 Monde, France 2, France 24, CNN, etc.

Radios locales

L'espace radiophonique congolais, et kinois en particulier est très diversifié. À l'instar de l'espace télévisuel, il est également envahi par plusieurs radios tant confessionnelles que non confessionnelles. On compte certaines radios de référence telles que :

- RTNC I & II (radios publiques)
- Digital Congo
- Radio Okapi
- Raga FM
- RTGA
- TOP CONGO FM

Radios internationales

Certaines radios internationales sont accessibles sans abonnement particulier. Il s'agit par exemple de la RTBF Internationale, RFI, BBC, La voix de l'Amérique, etc.

Presse écrite locale

Kinshasa compte des quotidiens connus depuis plusieurs années. Certains d'entre eux sont parfois sujets à un manque de neutralité, d'objectivité et de professionnalisme, car devenus des boîtes de résonance du plus offrant (partis politiques, particuliers influents...).

Voici une liste non exhaustive de quotidiens kinois :

Le Phare, Le Potentiel, La Prospérité, L'Avenir, La Tempête de tropiques, Le Grognon (parution irrégulière), Le Soft et le Uhuru.

Presse écrite internationale

Il est possible de trouver des journaux et magazines de presse internationale dans les hôtels de haut standing tels que Memling ou le GHK (Grand Hôtel de Kinshasa ex-Intercontinental). On peut également accéder aux magazines internationaux dans certains super marchés du Centre-ville tels que Kin Mart, Peloustore, Super Market...

Sites touristiques

La RDC est un pays très riche et diversifié du point de vue du relief, du climat, de sa faune et de sa flore. Elle est dotée de plusieurs parcs nationaux, spécialement à l'Est du pays, mais malheureusement difficilement accessibles du fait des conflits qui s'y sont déroulés. Cependant, la périphérie de Kinshasa et la province voisine du Bas-Congo comptent plusieurs espaces touristiques et de loisir dans des cadres familial et convivial agréables à visiter dont voici quelques exemples :

- Les Symphonies naturelles (à 12 Km du centre-ville : pêche dans les Étangs, promenades dans la nature);
- N'sele (village de pêcheurs à Kinkole, Jardins d'Eden...);
- Chutes de la Lukaya;
- Jardins botaniques de Kinsantu;
- Parc Marin des Mangroves;
- La plage de Moanda...
- Un site de l'Office Nationale du Tourisme est disponible et est repris à l'annexe II du présent document.

Annexes

Annexe I. Abréviations

ABC: Alliance belgo-congolaise

AGESFO: Agence de gestion et formation

ANAPI: Agence nationale de promotion de l'investissement

BBC: British broadcasting

BCC: Banque centrale du Congo

BIAC: Banque Internationale pour l'Afrique au Congo

BIT: Bureau international du travail

BM: Banque mondiale

CDD: Contrat à durée déterminé

CDI: Contrat à durée indéterminée

CADECO: Caisse d'épargne du Congo

CECI-PME: Coopérative d'Épargne, de Crédit et d'Investissement des Petites et Moyennes Entreprises

CECPKI: Caisse d'Épargne et Crédit Kimbanguiste

CITY TRAIN: Société de transport public de Kinshasa

CONACEC: Confédération nationale des Coopératives d'épargne et de Crédit

COOPEC: Coopérative d'épargne et de crédit

CSNDC: Centre sportif Notre-Dame du Congo

DGM: Direction générale de Migrations

DGRAD: Direction générale de recettes administratives, domaniales et de participation

DGI: Direction générale des impôts

DIVO: Des idées valent de l'or

FAO: Food alimentation organisation

FENU: Fonds d'équipement des Nations-Unies

FINCA: Foundation for International Community Assistance

FPI: Fonds de promotion pour l'industrie

GAMF: Groupe d'Acteurs de Micro-Finance du Kivu/RDC

GTZ: Coopération technique allemande

IMF: Institutions de Micro Finance

INSS: Institut National de Sécurité sociale

MECRECO: Mutuelles d'Épargne et de Crédit du Congo

MIDEMA: Minoterie de Matadi

NRC : Nouveau registre commercial
OFIDA : Office des douanes et accises
ONGD : Organisation non gouvernementale de développement
ONG : Organisation non gouvernementale
ONATRA : Office national de transport
OPEC : Office de petites entreprises du Congo
PMI : Petites et moyennes industries
PME : Petites et moyennes entreprises
PNUD : Programme de nations unies pour le développement
RDC : République démocratique du Congo
RFI : Radio France internationale
RIFIDEC : Regroupement des institutions du système de financement décentralisé du Congo
RTGA : Radio et télévision du groupe l'avenir
RTNC : Radio et télévision nationale congolaises
SARL : Société par actions à responsabilité limitée
SC : Société par commandite
SCS : Société par commandite simple
SIDA : Syndrome immunodéficience acquise
SMIG : Salaire minimum interpersonnel garanti
SNCC : Société nationale de chemin de fer
SPRL : Société privée à responsabilité limitée
STUC : Société de transport urbain congolais
TMB : Trust Merchant Bank
TGI : Tribunal de grande instance
UNIKIN : Université de Kinshasa
UPC : Université protestante au Congo
USAID : United State aid international for the development
VIH : Virus immunodéficience humaine
ZN : Zone de santé

Annexe II. Liste des adresses Internet citées dans le guide

Sujet	Site Internet
Ambassade de RDC en Belgique	http://www.ambardc.be/
ANAPI	http://www.anapi.org/
Banque congolaise	www.congobank.com
Base de données OIM	http://www.iom.int
BCDC	www.bcdc.cd
Beltrade	http://www.beltrade-congo.be
BIAC	www.biac.cd
BIC	www.bic.cd
BIO	http://www.b-i-o.be/
CASIW	http://www.wbi.be
CEDITA	http://www.atol.be
Centre National pour la Promotion de l'Entreprise	http://www.societecivile.cd/membre/cnpe
Centre pour le Développement de l'entreprise	http://www.cde.int/
Confédération des petites et moyennes entreprises congolaises	http://copemeco.net/
Coordination générale des Congolais de l'Étranger	http://www.cgcde.org/
Ecobank	www.ecobank.com
Explor - Programme Awex	http://www.awex.be/
Fédération des Entreprises du Congo	http://www.fec.cd/
Groupe One	http://www.groupeone.be/
GTZ – Coopération allemande	http://www.gtz.de
Législation RDC	http://www.lexadin.nl/wlg/legis/nofr/oeur/lxwerdc.htm
Maison des Congolais de l'étranger	http://www.mcdem.cd/
Mobilité professionnelle entre Belgique et RDC	www.mobilitecongo.be
Office National du Tourisme	http://www.rdcongotourisme.webs.com/
OIT - Législation RDC	http://www.ilo.org
PNUD – Rapports sur le développement humain	http://hdr.undp.org/fr/
Procrédit Bank	www.procreditbank.cd
Rawbank	www.rawbank.cd
Société Financière Internationale	http://www.ifc.org/french

Annexe III. Ministères, Administration et Coopération

Institutions	Adresses
Agence allemande de coopération technique au développement - GTZ	21, avenue Ituri Commune de la Gombe www.gtz.de
Agence canadienne de Développement international - ACIDI	Ambassade du Canada n°17, avenue Pumbu Kinshasa/Gombe
Agence Japonaise de Coopération Internationale - JICA	Ambassade du Japon – Immeuble CITIBANK Avenue Lukusa /Kinshasa-Gombe.
Agence Nationale pour la Promotion des Investissements au Congo ANAPI	Adresse :54, avenue Colonel EBEYA (Immeuble de la Reconstruction) - Commune de la Gombe
Banque Central du Congo	Avenue Colonel Tshatshi - Commune de la Gombe
Banque Mondiale	n° 4847 – Avenue Wagenia _ Commune de la Gombe
Bureau de Coordination de la Coopération Suisse - RDC	Boulevard Colonel Tshiatshi n° 654 – C/Gombe
Cadastre minier	Avenue de la Justice (Face à l'immeuble OGEDEP) - Commune de la Gombe
Délégation de la Commission européenne - UE	Immeuble BCDC, Boulevard du 30 juin, BP : 2699 Gombe – KINSHASA
Departement for International Développement - DFID	n° 83 – Avenue Roi Baudouin – Kinshasa/Gombe I
Direction générale des impôts (D.G.I)/Service des impôts - Administration Centrale	n° 32, avenue de la Province Orientale (Hôtel des Impôts) - Commune de la Gombe/Kinshasa
Direction générale des recettes administratives, judiciaires, domaniales et de participations (DGRAD)/Service des recettes non fiscales - Administration Centrale	Boulevard Tshatshi - Commune de la Gombe/Kinshasa
Fondation Hans-Seidel	57, Avenue des Sénégalais, Commune de la Gombe www.hss.de
Fondation Konrad Adenauer	402, avenue de la Révolution 7e rue Q. Résidentiel Commune de Limete www.kas.de
Journal officiel	n°07, Avenue Lukusa - Commune de la Gombe
Ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation et de la Sécurité	Avenue Colonel Tshiatshi, Kinshasa/Gombe
Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement de L'espace urbain	Avenue Lukusa n° 30 – Kinshasa/Gombe
Ministère des Finances	Bld du 30 juin, Kinshasa/Gombe
Ministère des Travaux Publics et Infrastructures Aménagement du Territoire	Bld Tshiatshi n° 26 – Kinshasa/Gombe
Ministère du Budget	Blv du 3 juin, Kinshasa/Gombe
Ministère du Plan	Rue des Coteaux n° 5140 – Kinshasa/Gombe
Office des douanes et Accises (OFIDA) Service des douanes — Direction Générale	Boulevard du 30 juin (Place Royale) — Immeuble Sankuru — Commune de la Gombe/Kinshasa

Office Notarial	Avenue Colonel EBEYA (Immeuble de l’Hôtel de Ville) - Commune de la Gombe
Service des Casiers judiciaires	Avenue Kalémie (Entre Marsavco et le Port Seti) - Commune de la Gombe-Communes de Kinshasa
United Nations Development Program - PNUD	Boulevard du 30 juin – Bâtiment des Nations Unies – Immeuble Losonia, B.P. : 7248 – Kinshasa
United States Agency for International Development- USAID	N° 198 – Avenue Isiro (ex. Centre Culturel Américain) – Place de la Gare Centrale

Annexe IV. Centres de santé

Centres médicaux
Cliniques universitaires de Kinshasa (pédiatrie, médecine interne, biologie clinique)
Clinique de Ngaliéma de la commune de la Gombe
Clinique Médecis de Gombe
Clinique Bondeko de la commune de Limete
Clinique kinoise de la commune de Gombe
Hôpital général de référence de la ville de Kinshasa
Hôpital général de référence de Kintambo
Hôpital Saint Joseph de la commune de Limete
Hôpital Bobi Ladawa de la commune de Ndjili
Hôpital Roi Baudouin de Masina
Hôpital kimbanguiste de Kimbanseke
Centre Neuropsychopathologique de Mont Amba à Kinshasa
Centre médical de Kinshasa de Gombe
Centre hospitalier de Monkole (Mont Ngafula), de commune de Ngaliema

Annexe V. Assurances privées

Agence	Adresse	Tél./e-mail
Assurances le jeune SPRL	avenue de l'Équateur 87, kinshasa/ Gombe	lejeunekin@gmail.com www.lejeune.eu
Gras Savoyé RDC	1525, boulevard du 30 juin, Kinshasa/Gombe	secretariat.kin@grassavoye.com www.grassavoye.com
Immoaf	Boulevard du 30 juin, n° 22A	immoaf@ic.cd www.immoaf.cd
Socodam	avenue Tombalbaye n° 44 - 48 Immeuble ACP 1 ^{er} étage. Kinshasa – Gombe, B.P. 2464 Kin I	socodam@hotmail.com socodam@ic.cd socodam2005@yahoo.fr www.socodam.net

Annexe VI. Agences Immobilières

Agence	Adresse	Tél./e-mail
Agence Inter BUSIMO	sise sur avenue Sergent Moke, n° 6222/3	+243 89 811 11 11 +243 81 848 48 40
Agence BTS-IMMOBILIERES	9, avenue de la nation n° 9, commune de la Gombe derrière galeries présidentielles	-
Agence IMMO	rez-de-chaussée des galeries présidentielles près de l'ambassade de Belgique, commune de la Gombe	+243 99 993 72 54
Groupe Abefi Multiservices Grams Socico Sprl	Avenue Mongala n° 124 à côté de l'ambassade d'Italie	+243 99 804 15 59 +243 81 282 05 87 jeanfranckabefi@yahoo.fr

Annexe VII. Agence de Location de voiture

Agence	Adresse	Tél./e-mail
EUROPECAR	43, Colonel Ebeya - Ex. Immeuble Sodimca - Kinshasa/Gombe	europcar@ic.cd europcar.dir@ic.cd
AERO SHUTTLE	Avenue de l'OUA, 11268 (GB) - Kinshasa / Gombe	aero.shuttle@gmail.com
BUDGET CAR RENTAL (RENKA SPRL)	Hôtel Memling - Magasin n° 7 - Kinshasa/ Gombe	renkakin@yahoo.fr accueilmemling@renka.eu accueilghk@renka.eu
SYNCAR RENTAL	3559 Blvd du 30 juin (à côté de SN Brussels)	syncarental@yahoo.fr
AUTOCENTER	Avenue du livre 111 - Kinshasa Gombe	jan@ic.cd
Bruno Ndjeka Business	Croisement des avenues de la Vallée et Coteaux, quartier de la Clinique à Kinshasa.	brunondjeka@yahoo.fr

Annexe VIII. Écoles

Noms de l'école	Adresses	Prix aproximatif
École française René Descartes	Avenue Kalemie N°23, Kinshasa/Gombe	300€ - 500€ Par mois
The American School of Kinshasa (TASK)	Route de matadi ; Kinshasa /Ngalima	700\$ - 1000\$ Par mois
Lycée Prince de Liège (École belge)	avenue de la Gombe	300€ - 500€ Par mois
Les chatons Maternelle programme belge	Av justice/	200€ / par mois
Collège Boboto s.j., éducation dispensée par la compagnie de jésus	Avenue père Boka, n° 4 Kinshasa/GOMBE	80\$ - 300\$ Par trimestre
Lycée de Kimwenza éducation dispensée par des soeurs catholiques	Commune de Mont Ngafula	80\$-150\$ Par trimestre
College notre dame du Congo (Bosembo)	Avenue de la science, Kinshasa/Gombe	80\$ - 250\$ Par trimestre
Institut Bokeleale /Lisanga	Avenue de la science commune de la Gombe	80\$ - 150\$ Par trimestre
Collège sainte Anne ; primaire et secondaire, éducation dispensée par des frères catholiques	Boulevard du 30 juin Gare centrale, commune de la Gombe	80\$ - 250\$ Par trimestre

Noms de l'école	Adresses	Prix aprox.
Institut Mgr Dr Shaumba	Avenue Dr Shaumba, Kinshasa/Gombe	80\$ _ 150\$ Par trimestre
Institut Technique et Industriel de la Gombe	Avenue de la science	80\$ _ 150\$ Par trimestre
Complexe scolaire Les Loupiots ; éducation privée primaire et secondaire	Lokenenge,1 Ngaliema	320\$ _ 400\$ Par trimestre
Collège Samuel lévi éducation privée primaire et secondaire	Route de Matadi UPN/ Ngaliema	280\$ _ 340\$ Par trimestre
École Cartésienne, éducation privée primaire et secondaire	Kinshasa / Linguala	280\$ _ 340\$ Par trimestre
Cours senèques éducation privée primaire et secondaire	Linguala/Kinshasa	280\$ _ 340\$ Par trimestre
Les mickeys éducation privée primaire et secondaire	Lokelenge, 2 Ngaliema	60\$ _100\$ Par mois
Complexe scolaire Aurore(Matanelo)	Lokelenge,5 Ngaliema	280\$ _ 340\$ Par trimestre
Complexe scolaire Nkutuala	Masikita / UPN Ngaliema	50\$ _ 180\$ Par trimestre
École turque	Quartier affaires étrangères	150\$ _ 200\$ Par mois
École arabe	Av de la Justice Quartier orgaman	150\$ _ 200\$ Par mois
Little Jewels, école anglaise	Quartier socimat / GB	300\$ _ 600\$ par mois
St Paul Academy, école anglaise	Av Lukusa voir église protestante	150\$ / par mois

Annexe IX. Fournisseurs Internet

Société	Adresse	Tél./e-mail
AFRINET	1er étage Building Gecamines - Commune de la Gombe B.P. 12847 - Kinshasa - RDC	sales@afri.net.cd info@afri.net.cd www.afri.net.cd
GLOBAL BROADBAND SOLUTION	4630, avenue de la Science - Kinshasa/ Gombe	info@gbs.cd www.gb-solution.com www.gbs.cd
MICROCOM SPRL	4, Avenue Mutombo Katshi, Kinshasa/ Gombe	microcom@micronet.cd www.micronet.cd
RADIO COMMUNICATION SERVICE	avenue de marché 10- Kinshasa Gombe	info.kin@rcs-communication.com
VODANET	3157, boulevard du 30 Juin, Mobil-Oil Building 2e Étage Kinshasa - Gombe BP : 797 Kinshasa I RDC	+243 81 313 1000 vodacom@vodacom.cd

Annexe X. Sociétés de construction

Société	Adresses	Tél./e-mail
AFRITEC S.P.R.L.	Avenue des Poids Lourds, n° 4, Kingabwa/Kinshasa	(+243) 819824177 - 817005958 – 817006110 mwafritec@gmail.com
BATECH	No3, 2e Rue Limete Q. Industriel - Kinshasa	(+243)999303300 batech_cd@yahoo.fr
BATIPONT sprl	Avenue Colonel Mondjiba 145 - Ngaliema/Kinshasa	(+243) 818333888 batipont@ceinternational.be
BENCO - BUILDING ENTREPRISE CONGO	Avenue industrielle 40 - Lubumbashi	(+243)997021880 pmbenco@ic-lubum.cd
GENERAL CONSTRUCT s.p.r.l.	7e rue, Limete/Kinshasa	(+243)818800497 ou 818807603 generalconstruct@vodanet.cd
IMOTEC	6729 avenue de l'OUA (GB) - Kinshasa Ngaliema	(+243)999941166 imotec@micronet.cd
SAFRICAS	Route des Poids Lourds n° 1 Kinshasa / Kingabwa	(+243) 999992159 safricas@ic.cd
TECHNIBAT SPRL	Avenue de la Gombe 1 - Kinshasa Gombe	0997023544 0999944816 technibat.er@ic.cd

Annexe XI. Centres sportifs et culturels

Centres sportifs	
Centre	Adresse
Cercle Elaeïs (natation, tennis, squash, gym, basket, volley, activités pour enfants, pétanque)	adresse :Avenue Colonel lieutenant Lukusa, Gombe/ Kinshasa
Centre Kolongono	Grand Hotel de Kinshasa sur avenue Batetela
BAVUA Center (entraîne les enfants âgés de 4 ans et plus le karaté, lundis et vendredis à 17 heures).	Enceinte du centre culturel français (Halle de la Gombe)
Cercle hippique de Kinshasa	n° 01, avenue des écuries, Kinshasa Ngaliema
Cercle de Kinshasa (tennis,squash,bridge,golf club)	avenue du cercle n° 14, Kinshasa Gombe
CSNDC (Centre sportif Notre-Dame du Congo)	5 avenue de la science, Kinshasa /Gombe
Club gymnase BUDOKAN (Services :muscultation, gymnastique aérobique, judo, full-contact, aikido, kinésithérapie, massage, nutrition et diététique)	avenue des Sénégalais N° 7 en diagonale de SOFIKIN/ Gare centrale
Centres culturels et exposition d'art	
Halle de la Gombe (centre culturel français)	Avenue de la Gombe N°3 Kinshasa /Gombe
Centre Wallonie-Bruxelles	avenue de la nation
Musée national de Kinshasa	Mont Ngaliema
Académie des beaux arts	Avenue de la libération (ex-24 novembre)
Exposition d'Art	
Salle d'exposition du collège Boboto	avenue Pere Boka N° 7 ;Kinshasa /Gombe
Symphonie des arts	15 avenue de l'Avenir,quartier résidentiel chanic, Kinshasa/kintambo
Galeries Palanca	avenue Colonel Lukusa N°6
Marché des artistes	place de la gare,dit marché de voleurs, car il faut marchander fermement

Annexe XII. Restaurants et divertissements

Restaurants	
Établissement	Adresse
La Ciboulette (gastronomie française)	adresse :15, lieutenant colonel lukusa dans le cercle Elaeis. Kinshasa/Gombe
Les Jardins du cercle (cuisine française)	414 avenue du cercle Kinshasa/Gombe
Le Carré gourmand (karaoké et cocktail)	Adresse :13 avenue de la Nation.
Le Chateau Margaux	avenue Mbuji Mayi N°3668 Kinshasa/Gombe
La Piscine (cuisine grecque)	avenue Luambo Makiadi, Kinshasa/Gombe
Chez Gaby (cuisine portugaise)	N° 9b avenue de la Mongala, Kinshasa/Gombe.
Restaurant de l'Alliance belgo-congolaise "ABC"	N° 2703 avenue de la justice. Kinshasa/Gombe
Super Aubaine (spécialités africaines)	avenue Lokele N°6081 Kinshasa /Gombe
La Villa (cuisine franco-congolaise)	boulevard du 30 juin N° 169 Kinshasa /Gombe.
Le Mandarin (cuisine asiatique chinoise)	boulevard du 30 juin Kinshasa /Gombe 7e etage immeuble INSS
Restaurant la Perle (cuisine chinoise)	boulevard du 30 juin N° 5580 à côté de la galerie la Fleur
Al-Dhar (specialties libanaises et shawarma)	Immeuble Travhydro, Boulevard du 30 juin.
Le chantilly	Avenue colonel Ebeya n°707 Kinshasa/Gombe
Le Marquis de la Gare	Avenue des Sénégalais n° 7224, en face de la Gare Centrale
Boîtes de nuit	
Le Couloir Madiakoko	Au quartier Matonge/commune de Kasa Vubu
La Creche	4 ^e étage de l'hôtel La Creche
Chez Ntemba	rond-point Forescom Kinshasa /Gombe
L'Équinoxe (fréquentée surtout par les communautés expatriées)	boulevard du 30 juin, place Royale Kinshasa/Gombe
L'Atmosphere	grand hôtel de Kinshasa sur avenue batetela, Kinshasa / Gombe
Ibiza Bar	situé entre City market et galeries présidentielles, Kinshasa/ Gombe
Le 3615	Boulevard du 30 juin, Kinshasa/Gombe
Kilimandjaro	commune de kasa Vubu (pres de 1 2 3)
VIP	559 sur boulevard du 30 juin

Annexe XIII. Agences de recrutement

Nom	Contact	Tél.	Adresse	e-mail/Site Internet
Afrik Interim	Nsikungu Alexis	+243999972590	107, av. du Tchad, Imm. Association, ex-Moulaert face à l'hôtel Memling, Kinshasa/Gombe	nsikal@afrikinterim.com
JNS Congo	Fodderie Nathalie	+243811787179	32, Avenue Baron Jacques, Kinshasa/Gombe	nathalie@jnscongo.com
The Job Factory	Joe;	+243999915181 +243819915181	124, bld du 30 uin (Clinique Dentaire Karavella) kinshasa/Gombe	info@rdcjobfactory.net www.rdcjobfactory.net
SCS	KANILUKIDI Didier	+243812757242 +243815031997	209, av. Kalemie-Imm. CEDI, Kinshasa/Gombe	scsrdc2006@yahoo.fr scsemplois@yahoo.fr www.scsemplois-rdc.com
SMS EMPLOI	NGOMA MUANDA M.	+243991668625 +243898234357	Avenue de l'Université, 7 Commune de Kalamu	
APM	Alexandre PIOPIO	+243816510817 +243990027479	Immeuble Royal, 205 Kinshasa/Gombe	alexpiopio@yahoo.fr
OPEM	KANKU TSHIABUTA; KANDUNGI Joseph	+243999931446 +243990702431	Nouvelles galeries présidentielles, Local 14 Kinshasa/Gombe	opemasbl@yahoo.fr
AFRIK INTERIM	NSIKUNGU K. Alexis	+243999972590		
CADICEC	Père Ekwa martin	+243818126512	81, av. Roi Baudouin, Kinshasa/Gombe	cadicec@hotmail.com
EMPLOI SERVICE RDC	Étienne Léon BAKONDON	+243819877300	55, Tombalbayi, Croisement Kasavubu et Tombalbayi. Commune de Kalamu	emploi_servicerdc@yahoo.fr

Annexe XIV. Agences publicitaires et de conseils en gestion

Cabinet/Agence	Adresse
AGESFO SARL	n°345 Petit boulevard Lumumba, 11e rue Limete industriel.
STRONG NKV	Avenue de la Mongala n°8 bis Kinshasa/Gombe
M&M PARTNER'S CONGO	Bld Anc. Galeries Présidentielles 6e étage Kinshasa/Gombe
LA PRADELLE	N° 4, Av. de la Justice, Imm. OGEDEP, Gal. Marchande Porte 2 et 3 Kinshasa/Gombe
GESPRO	N° 4, Av. de la Justice, Imm. OGEDEP, Kinshasa/Gombe
PRICE WATERHOUSE COOPERS	n°13, Avenue Mongala Imm. MIDEMA
COUDERT BROTHERS	
CECAF	n° 1454, Av. Col EBEYA, Kinshasa/Gombe Galerie Pacha
AFRICONCONSULTANTS	n° 14, av. sergent Moke, Kinshasa /Gombe
DIVO	bld du 30 juin à côté de l'immeuble Lesonia (immeuble de nations unies), Kinshasa/Gombe
PYGMA	boulevard du 30 juin, Kinshasa/Gombe
CMCT FCB	12, avenue CADECO Kinshasa /Gombe
JD Record	Av. de Caniveau 4148, quartier bon marché Kinshasa/Barumbu.
Fuji Image Service. FIS Digital Edge	Avenue de la Presse Kinshasa/Gombe
Graphitech international SPRL	Avenue Basoko n° 5454 immeubles
Plexi-Light	Avenue Basoko n°1293 Kinshasa/Gombe
Soderac Sprl	Boulevard du 30 juin Tour BCDC 9e niveau
Dispromalt	Croisement des avenues Muzungu et Lumumba Limete - Kinshasa

Annexe XV

Confédération nationale des Cooperatives d'épargne et de Credit (CONACEC)

Adresse : 88, Av. Bongandanga, Commune de Kasa-Vubu, Kinshasa

+243 815 111 224

+243 998 521 998

Mutuelles d'Épargne et de Credit du Congo (MECRECO)

N° 220, Avenue Mpolo, Kinshasa-Gombe

+243 998 624 012

Groupe d'Acteurs de Micro-Finance du Kivu/RDC (GAMF)

B.P. 2375 Bukavu / Sud-Kivu

+243 998 611 677

Coopératives

Coopérative d'Épargne, de Credit et d'Investissement des Petites et Moyennes Entreprises (CECI-PME)
petit boulevard Lumumba N° 2550 / 508, 10e Rue Quartier résidentiel, Commune de Limete

+243 898 943 980

cecipme@yahoo.fr

Caisse d'Épargne et Credit Kimbanguiste (CECPKI)

11, Av. Kwango, Quartier Magasin, Commune de Kintambo

+243 815 039 766

+243 999 939 482

+243 998 619 393

infocecpki@yahoo.fr

Coopérative d'Épargne et de Credit de Kalundu

84, Avenue commerciale Quartier Kalundu, Uvira/Sud-Kivu

+243 994 406 358

+243 813 182 607

nditafr@yahoo.fr

Institutions de micro finance

FINCA (crédit principalement aux femmes)

+243 81 509 71 98

mikegl@aol.com

IMF HOPE RDC

12, Av. de l'Avenir, Commune de Ngaliema, Kinshasa

Boîte postale : 1299 Kin I

+243 814 926 793

drc@hopeinternational.org

Association professionnelle

RIFIDEC

299, avenue Gerberas, 12e Rue, Q. Résidentiel, Limete – Kinshasa

+243 999 157 043

rifidec@rifidec.org

www.rifidec.org

Banques commerciales

Banque Internationale pour l'Afrique au Congo (BIAC)

87, boulevard du 30 juin (siège)

87bis, Blvd du 30 juin (agence centrale)

+243 81 700 4001

+243 81 700 4002

+243 81 700 4003

contact@biac.cd

com@biac.cd

www.biac.cd

Banque congolaise (BC)

Croisement des Avenues des aviateurs et de la Nation.

Kinshasa/Gombe (RDC)

+243 99 605 0000

+243 81 930 8000

www.congobank.com

Rawbank

3487, Boul. du 30 Juin (Gombe)

+243 81 98 32 000

www.rawbank.cd

Banques de Microfinance

ProCredit Bank

4b, Avenue des Aviateurs, Kinshasa / Gombe, R.D.C.

www.procreditbank.cd

Trust Merchant Bank (TMB)

1, Place du Marché, Kinshasa-Gombe

tmb@trusmerchantbank.com

Le projet « Mobilité professionnelle entre la Belgique et la RDC » est développé par le CIRÉ et la Maison africaine.



Il est soutenu par :

La cellule d'économie sociale
du Ministère fédéral de l'intégration sociale belge
Fonds européen pour les réfugiés (FER)

Fedasil (Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile)



www.mobilitecongo.be